Programme D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

2021 | 2022

PYRENEES ATLANTIQUES
LE DÉPARTEMENT

Programme D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

2021 | 2022

Répondre aux enjeux de la société

Le Programme d'actions éducatives pour les collégiens (PAEC) est une source de propositions pour mieux accompagner la jeunesse vers son avenir. Actualisée et enrichie, cette nouvelle édition poursuit les grands objectifs précédemment fixés : encourager l'engagement citoyen des élèves, favoriser leur autonomie et leur réussite dans les parcours d'éducation, contribuer à leur épanouissement et à leur bien-être. Dans ces mises en œuvre, nos équipes veillent toujours à ne pas faire de la différence un handicap, ni du handicap une différence. Elles font aussi en sorte que les jeunes puissent se construire en accord avec la géographie, la culture et l'économie de nos territoires.

Chaque année, le PAEC renforce et diversifie ses liens avec les associations des Pyrénées-Atlantiques. Il identifie les meilleures ressources afin de les mettre à disposition des collèges et de leurs équipes pédagogiques. Ce travail a été tout particulièrement mené afin de mieux répondre aux enjeux de la laïcité, de l'égalité entre filles et garçons, des médias et du numérique.

Outil éducatif adapté aux évolutions de la société, le PAEC est aussi l'écho de politiques publiques départementales menées par ailleurs au bénéfice de tous les habitants. Il s'attache ainsi par exemple à engager les collégiens dans les usages du vélo, à les sensibiliser aux métiers de l'accompagnement de la perte d'autonomie ou encore à les préparer à l'écoresponsabilité énergétique.

Avec ses 29 actions, le PAEC 2021-2022 couvre un bel éventail de domaines. En fonction de ses envies et de ses besoins, chaque classe devrait y trouver matière à élargir ou à approfondir son projet éducatif.

Jean-Jacques Lasserre

Président du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques

| Propos introductif

POURQUOI UN PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS ?

Le Département souhaite se positionner comme acteur de l'éducation et s'impliquer au quotidien, aux côtés des familles, de l'Éducation nationale, et du secteur associatif. À travers un panel de mesures éducatives. L'objectif est ainsi de contribuer à l'épanouissement des jeunes.

LE PROGRAMME D'ACTIONS ÉDUCATIVES

Il est mis en œuvre à travers une vingtaine d'actions. Cette offre est revue annuellement au vu de l'évaluation et présentée à travers ce guide.

Plusieurs actions relèvent du Plan départemental d'éducation artistique et culturelle (PDEAC). Il s'agit d'un partenariat de plus de 20 ans entre le Département, la Direction départementale des services de l'Éducation nationale, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC). L'objectif de ce dispositif est notamment de favoriser l'accès à la culture et à l'éducation à l'environnement du plus grand nombre de jeunes et de permettre la fréquentation des lieux culturels de proximité et la rencontre des œuvres et des artistes.

Les actions éducatives relèvent des thématiques suivantes

ENGAGEMENT CITOYEN

RÉUSSITE ÉDUCATIVE

ÉPANOUISSEMENT ET BIEN-ÊTRE

DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE

Pour chacun de ces axes, des projets en langues régionales pourront être mis en œuvre.

Ce programme d'actions est en phase avec le modèle départemental qui positionne le Département bâtisseur du Vivre ensemble, aménageur et animateur du numérique et promoteur d'une montagne vivante et attractive.

Plusieurs actions éducatives nouvelles sont proposées dans ce cadre, portées en direct par le Département ou en partenariat avec des associations locales.

De plus, les modalités de mise en œuvre sont modifiées avec

- des actions relevant de l'appel à projets soumises au plafond financier du collège : des règles plus souples avec la fin d'un double plafond (par action et par collège) dans la majorité des cas,
- des actions relevant de l'appel à projets non soumises au plafond financier du collège : afin de favoriser l'émergence de projets sur ces thématiques,
- des actions (interventions, visites, aide à l'ingénierie etc.) qui pourront être sollicitées en contactant directement le service concerné du Département.

MODE D'EMPLOI

Les collèges peuvent bénéficier de ces actions selon différentes modalités indiquées dans chaque fiche.

Certaines actions relèvent de la procédure appel à projets (avec ou sans plafond financier par collège)

Les collèges devront remplir un dossier en ligne sur :

https://paec.le64.fr

pour bénéficier d'une subvention.

CES DEMANDES SERONT EXAMINÉES SELON LE CALENDRIER ET LES MODALITÉS SUIVANTES :

Avril
Communication de l'ensemble de l'offre et ouverture des appels à projets.

5 juin
Envoi des fiches bilans des actions réalisées durant l'année pour paiement de la subvention.

30 juin
Clôture des appels à projets.

À partir du 20 juin
Réunion des différentes commissions d'instruction.

Début juillet
Validation des projets retenus.

Septembre
Délibération sur l'attribution des subventions.

Octobre
Notification aux collèges.

Certaines actions sont soumises à **un plafond financier** par collège, calculé en fonction de l'effectif et de la localisation géographique de l'établissement. Les collèges situés en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP) bénéficient d'une aide bonifiée. Les collèges sont informés de ce montant par les services du Département avant le lancement de l'appel à projets en avril. **Les établissements devront donc prioriser leurs demandes.**

Les actions n'étant pas soumises au plafond financier du collège relèvent d'une priorité départementale.

|Programme D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS 2021 | 2022

Je dépose un dossier de demande de subvention, entre le 1er avril et le 5 juin 2021, sur la plateforme :

https://paec.le64.fr

SOUMIS AU PLAFOND FINANCIER DU COLLÈGE :

| Collégien citoyen,

| Découverte des Institutions et des lieux de mémoire,

| Écoresponsable dans mon collège,

| Sensibilisation aux arts et à la culture scientifique (PDEAC),

| Susciter la pratique de la langue occitane,

| Voyages scolaires éducatifs et échanges internationaux,

| Manger Bio&Local, Labels et Terroir,

| Et si on en parlait…

| Séjour de découverte des activités de neige,

| Éducation et sport de pleine nature,

| Biodiversité et développement durable.

NON SOUMIS AU PLAFOND FINANCIER DU COLLÈGE :

| Mon collège pour tous, changeons le regard sur le handicap !

| Que je sois fille ou garçon…

| Collégien-chercheur,

| Séjour des 6e en montagne,

| Sections sportives agréées par le rectorat.

Je contacte l'organisateur

(Intervention, visite, aide à l'ingénierie…)

| Citoyenneté numérique,

| Découverte des archives,

| Escape Game,
« Mond'Défi pour Demain, c'est maintenant ! »

| Découverte des métiers et des formations,

| Prix BD des collégiens 64,
« Lire et aimer lire »

| 1 métier par mois, 1 métier pour moi,

| «Segpas à pas» vers la réussite,

| Grandir avec la culture,

| Collège au cinéma,

| Susciter la pratique de la langue basque,

| À vélo, c'est la classe !

| Sport et sensibilisation aux risques en milieu naturel,

| Séjour ou animation et découverte du Centre départemental d'éducation au patrimoine Ospitalea.

Information générale

| Le guide de l'offre éducative départementale ainsi que les documents types (fiche bilan…) sont téléchargeables sur le site Internet du Département :

www.le64.fr
> Éducation > Programme d'actions éducatives pour les collégiens

| Les ressources de l'Éducation artistique et culturelle (EAC) validées par la Direction départementale des services de l'Éducation nationale et le Département sont répertoriées sur le site Internet Culture 64.

| Posez toutes vos questions sur :

paec@le64.fr

ÉVALUATION

Le Programme d'actions éducatives pour les collégiens est évalué chaque année au vu des objectifs définis.

La fiche bilan devra obligatoirement être retournée après réalisation de l'action et permettra de procéder à cette évaluation.

Toute action pourra faire l'objet d'une restitution et d'un retour d'expérience.

PYRENEES ATLANTIQUES
LE DÉPARTEMENT

PLUS DE PROJETS,
PLUS ENGAGÉS

JEUNESSE

Sommaire

Mot du Président, Jean-Jacques Lasserre ..... page 3
Propos introductif ..... page 4

ENGAGEMENT CITOYEN p.11

Collégien citoyen ..... page 12
Mon collège pour tous, changeons le regard sur le handicap ! ..... page 14
Citoyenneté numérique ..... page 16
Découverte des institutions et des lieux de mémoire ..... page 17
Découverte des Archives ..... page 18
Patrimoine, mémoire et histoire
Que je sois fille ou garçon... ..... page 20
Escape Game ..... page 22
« Mond'Défi pour Demain, c'est maintenant ! »
Écoresponsable dans mon collège ..... page 24

RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET DÉCOUVERTE DES MÉTIERS p.27

Prix BD des collégiens 64 ..... page 29
« Lire et aimer lire »
1 métier par mois, 1 métier pour moi ..... page 30
Découverte des métiers et des formations ..... page 32
Collégien-chercheur ..... page 34
«Segpas à pas» vers la réussite ..... page 36

ÉPANOUISSEMENT ET BIEN-ÊTRE p.37

Sensibilisation aux arts et à la culture scientifique ..... page 38
(PDEAC)
Grandir avec la culture ..... page 40
Collège au cinéma ..... page 42
Susciter la pratique de la langue basque ..... page 44
Euskararen erabilpena sustatu ..... page 45
Susciter la pratique de la langue occitane ..... page 46
Ahortir la practica de la lenga occitana ..... page 47
Voyages scolaires éducatifs et échanges internationaux ..... page 48
Manger Bio&Local, Labels et Terroir ..... page 50
À vélo, c'est la classe ! ..... page 52
Et si on en parlait... ..... page 54

DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE p.57

Séjour des 6e en montagne ..... page 58
Séjour de découverte des activités de neige ..... page 60
Éducation et sport de pleine nature ..... page 62
Sport et sensibilisation aux risques en milieu naturel ..... page 64
Sections sportives agréées par le rectorat ..... page 66
Séjour ou animation et découverte du Centre départemental d'éducation au patrimoine Ospitalea ..... page 68
Biodiversité et développement durable ..... page 70

Vos contacts au Département ..... page 72

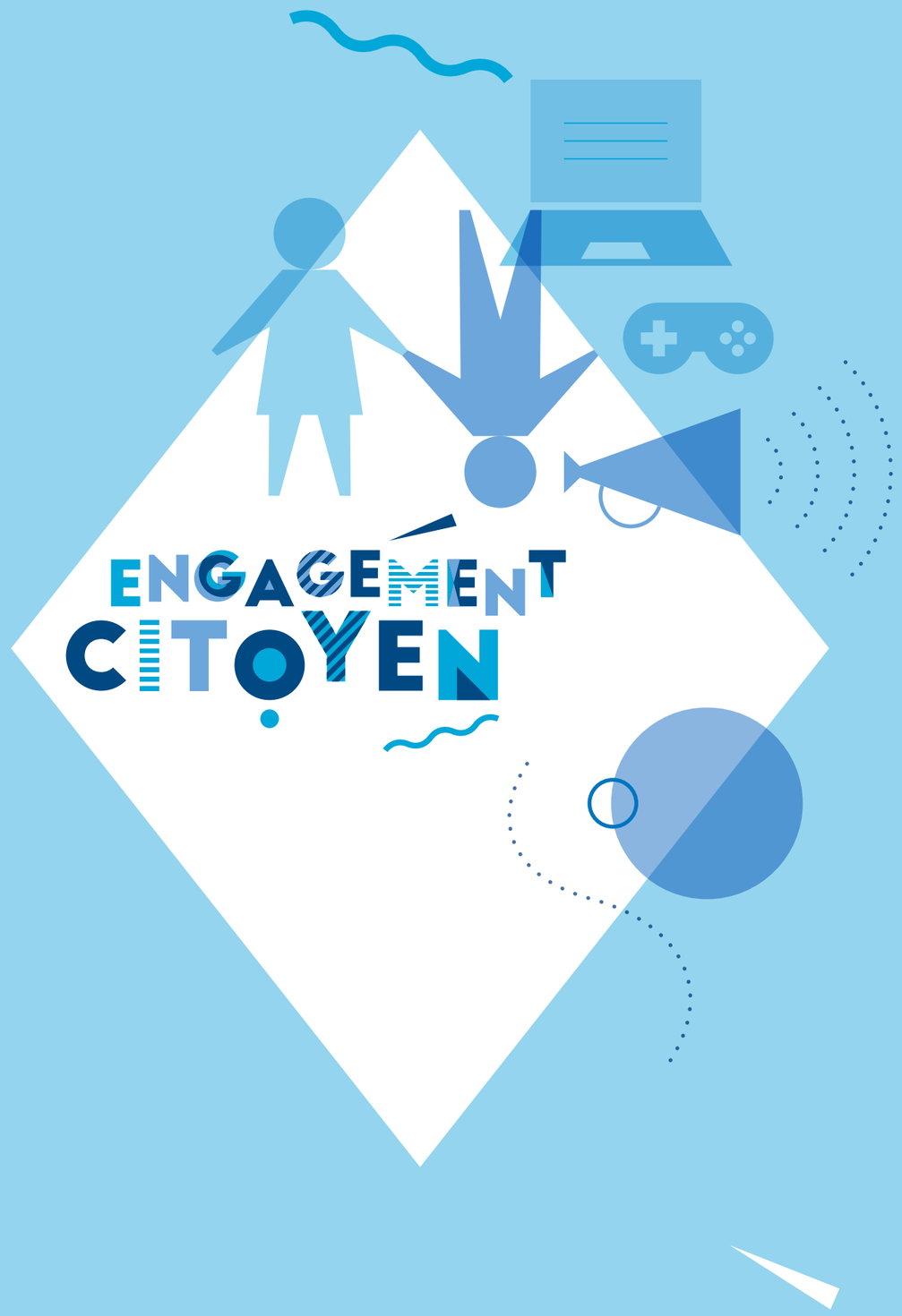
ENGAGEMENT
CITOYEN

| Collégien citoyen

Objectifs de l'action :

- favoriser l'engagement citoyen et l'apprentissage de la citoyenneté des collégiens,
- donner aux jeunes un espace de prise de responsabilités et d'expression,
- renforcer les capacités d'esprit critique et de jugement des jeunes.

Description de l'action

Cela doit permettre aux équipes pédagogiques de proposer des actions spécifiques visant à développer un comportement citoyen chez les collégiens et développer leur prise d'initiative.

Le projet devra répondre aux objectifs cités et s'inscrire notamment dans l'une des thématiques suivantes : **les valeurs républicaines (liberté, égalité, laïcité…), la solidarité locale et internationale, Europe et interculturalité, espace d'expression et participation à la vie publique, le lien intergénérationnel, l'éducation aux médias et à l'information (hors citoyenneté numérique (voir fiche action PAEC dédiée «citoyenneté numérique»), la sensibilisation au fonctionnement associatif et à l'engagement bénévole).**

Critères d'éligibilité :

- mettre en œuvre une approche interdisciplinaire,
- permettre aux élèves d'être acteurs, en recherchant leur implication,
- une attention particulière sera portée sur les projets s'appuyant sur des partenaires associatifs locaux. Voir liste «partenaires Engagement citoyen».

Seront privilégiés les projets faisant apparaître :

- les axes structurants pour l'établissement, s'inscrivant sur la durée de l'année scolaire et avec des prolongements après la réalisation de l'activité,
- l'intervention d'un partenaire local agréé au niveau national par l'Éducation nationale en tant qu'association partenaire de l'école et ayant une certaine expertise sur la thématique traitée,
- et notamment les partenaires locaux reconnus par le Département indiqués dans **la liste «partenaires Engagement citoyen» téléchargeable sur le site Internet :**

www.le64.fr

- **la participation des jeunes dans le projet :** information et médiation par les pairs, implication des Conseils de Vie Collégienne (CVC), des délégués élèves ou collégiens du Conseil Départemental des Jeunes (CDJ), etc.

Pour qui ?
Tous niveaux

Collèges ?
Publics et privés

Quand ?
Durant l'année scolaire

Où ?
Au collège ou à l'extérieur

Avec qui ?
Seront privilégiés les projets menés en partenariat avec une association locale **voir liste «partenaires Engagement citoyen et prévention» (téléchargeable sur www.le64.fr)**.

Participation du Département

La participation financière vise à **soutenir en priorité le coût de l'intervenant extérieur (plafonné à 60 € par heure)**. L'aide du Département est évaluée en fonction du contenu, du coût du projet et de l'enveloppe financière dans la limite du plafond financier du collège.

Les factures relatives aux déplacements sont plafonnées à hauteur de 80 % de leur montant.

Modalité de paiement

La subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, à la réception de **la fiche bilan avant le 30 juin** de l'année scolaire en cours.

Si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant retenu du paiement pourra être ajusté au prorata du budget réalisé.

Modalité de l'action

Appel à projets soumis au plafond financier du collège.

Modalité d'inscription

> Saisir sa demande en ligne sur :
https://paec.le64.fr
du 1er avril au 5 juin 2021.

Parole aux enfants sur la laïcité
Collectif laïque 64

Après un temps d'animation, les animateur.trice.s récoltent des questions sur la laïcité, proposées à un(e) expert(e), parlementaire, élu(e) local(e)… qui leur répondra par vidéo !

> S'inscrire auprès de :
contact@francas64.fr
pour participer et recevoir le dossier ressource.

Contact du Département

MISSION SPORTS, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE
Laura DUVIGNAU
05 59 11 47 03
laura.duvignau@le64.fr

Mon collège pour tous, changeons le regard sur le handicap !

Objectifs de l'action :

- faire évoluer les représentations en matière de handicap,
- favoriser l'accueil de tous les élèves dont ceux porteurs d'un handicap,
- encourager l'esprit créatif et d'initiatives des collégiens pour participer au projet d'un collège inclusif.

Description de l'action

Le collège en partenariat avec une association / des associations ressources en matière de handicap **voir liste «partenaires, sensibilisation au handicap» (téléchargeable sur www.le64.fr)** participera à un défi collectif inter collèges afin de favoriser l'accueil, la cohabitation et le bien-être de tous dans l'établissement.

LE PROJET SE DÉROULERA SUR UNE ANNÉE SCOLAIRE AVEC POUR OBJECTIFS DE :

- **Comprendre le handicap :** appréhender les différents types de handicap, travailler sur les représentations, comprendre la notion d'inclusion.
- **Favoriser l'échange entre pairs handi-valides :** à travers des jeux coopératifs, du sport partagé, des sorties ou activités partagées, des rencontres et témoignages.

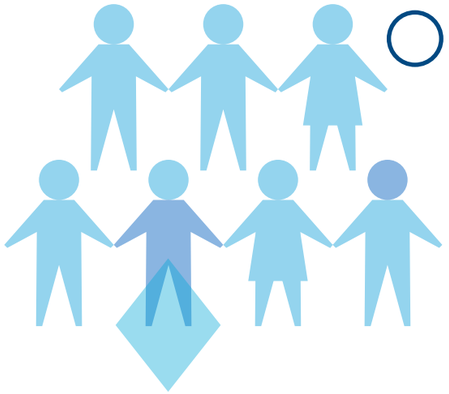

- **Proposer une idée de projet :** à l'échelle du collège, pour améliorer l'accueil de tous les élèves dont ceux porteurs d'un handicap. Ces idées devront être transmises en fin d'année scolaire au Conseil départemental afin d'être valorisées à l'échelle départementale (plateforme autonomie, journée des collégiens, rencontres Handiressources…).

Critères d'éligibilité :

- contenu du projet et engagement de l'équipe projet (cohérence du projet, interdisciplinarité, originalité des actions…),
- niveau d'implication des collégiens et mixité (dont jeunes porteurs de handicap),
- s'appuyer sur un ou des partenaires associatifs travaillant dans le champ du handicap (voir liste des associations ressources en matière de handicap).

L'INFO EN + :

Le Département et la MDPH participent annuellement au Rallye citoyen organisé par le Ministère de l'Education nationale, le Ministère des armées et l'Institut des hautes études de défense nationale. Ce rallye, à destination des scolaires, a pour objectif chaque année de sensibiliser les jeunes **à la citoyenneté**.
Le Conseil départemental conjointement avec la MDPH propose un atelier autour du handicap (mise en situation, quizz…)

Le Département est partenaire de l'association «les bouchons d'amour». Il favorise la récolte des bouchons plastiques , dont les collèges, dans ses sites ou ceux de ses partenaires pour revente à un fabricant français de poubelles plastiques recyclables. L'argent récolté permet l'acquisition de matériel pour handicapés (fauteuils roulants…).

Pour qui ?
Tous niveaux

Collèges ?
Publics et privés

Quand ?
Durant l'année scolaire

Où ?
Au collège ou à l'extérieur

Avec qui ?
Les associations ressources en matière de handicap, **voir liste «partenaires, sensibilisation au handicap» (téléchargeable sur www.le64.fr)**.

Participation du Département

La participation financière est plafonnée à **1 000 € par collège et vise à soutenir notamment le coût de l'intervenant extérieur (plafonné à 60 € par heure), les frais de déplacement** (plafonnés à hauteur de 80 % de leur montant), l'achat de petit matériel, etc.

> Les subventions sont accordées dans la limite de l'enveloppe disponible du Département.

Modalité de paiement

La subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, à la réception de **la fiche bilan avant le 30 juin** de l'année scolaire en cours.

Modalité de l'action

Appel à projets non soumis au plafond financier du collège.

Modalité d'inscription

> Saisir sa demande en ligne sur :
https://paec.le64.fr
du 1er avril au 5 juin 2021.

Ressources

> Sites Internet dédiés :
www.autonomie64.fr
www.handiressources64.com

Éduscol, ressources pour animer une séance de sensibilisation au handicap.

Contact du Département

DIRECTION DE L'AUTONOMIE
Claire BARBÉ
05 59 11 41 58
claire.barbe@le64.fr

| Citoyenneté numérique

Objectif de l'action

Apprendre aux élèves à utiliser les opportunités offertes par les outils numériques tout en assurant leur protection, celle de leur identité numérique et de leur vie privée sur Internet.

Une approche participative est privilégiée afin de responsabiliser les élèves sans les culpabiliser.

Description de l'action

L'INTERVENANT PROPOSERA AUX ÉLÈVES DE :

- s'interroger sur la place des écrans dans nos vies et le temps qu'on y accorde,
- s'informer sur une pratique réfléchie des médias sociaux (gérer un profil, âge minimum d'utilisation, paramètres),
- prendre conscience des données fournies sur internet, de leur persistance dans le temps, de leurs utilisations (traces subies et maîtrisées),
- se questionner avant de publier (liker, commenter, partager : Quel impact ?). Aborder le respect du droit sur internet (droit d'auteur, droit à l'image, liberté d'expression),
- trouver des solutions en cas de problèmes et identifier les relais possibles,
- garder un esprit critique : détecter les infox, débattre de sujets d'actualité (empreinte environnementale du numérique, monétisation sur le web…).

Format :

- l'intervention est d'une durée de deux heures par classe,
- un poste informatique connecté à Internet par le réseau de l'établissement est utilisé,
- les supports et contenus de l'intervention sont laissés aux enseignants présents ainsi que l'adresse du site Internet ressource.

Pour qui ?
Les élèves de 6e et/ou de 5e
(nombre pouvant être limité en fonction des possibilités d'intervention)

Collèges ?
Publics et privés

Quand ?
Durant l'année scolaire

Avec qui ?
Intervenant du Syndicat Mixte La Fibre64 ou d'une structure partenaire.

Participation du Département

Intervention à titre gratuit.

Modalité de l'action

Contact direct avec le service concerné du Département (indiqué au bas de la page).

Modalité d'inscription

> Inscription dans la limite des possibilités d'intervention auprès de :

https://numerique-educatif.lafibre64.fr
Clémentine PRADALIER
05 59 90 19 90
clementine.pradalier@lafibre64.fr

> Quand ?

Les inscriptions sont ouvertes du mois d'avril au mois de décembre 2021.

Ressources

> Site Internet dédié :

https://numerique-educatif.lafibre64.fr

Outils pédagogiques en ligne mis à disposition des enseignants.

Contact du Département

ÉQUIPE ENVIRONNEMENT PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIF

Fabienne JOB
05 59 11 42 80
fabienne.job@le64.fr

| Découverte des institutions et des lieux de mémoire

Objectifs de l'action :

- connaître les institutions décisionnelles de la République à l'échelle locale, départementale, régionale, nationale et européenne,
- comprendre les valeurs et le fonctionnement des institutions et appréhender le rôle de leurs représentants,
- découvrir les lieux de mémoire à l'échelle locale, départementale, régionale et nationale.

Description de l'action

Le projet devra s'inscrire dans un parcours de découverte des institutions et valeurs de la République. Il s'inscrit dans une dimension pluridisciplinaire (Histoire-Géographie, Français, Éducation civique…).

Le projet comporte

UNE ACTION EN COLLÈGE :

Organisation de débats, interviews et invitations de personnalités au collège, expositions, etc.

UNE SORTIE :

Visite d'une institution locale (mairie, tribunal…) et/ou nationale (Assemblée nationale, Sénat) et/ou européenne (Parlement européen…) et/ou d'un lieu de mémoire (Camp de Gurs, Mémorial de Verdun, Chemin de l'évasion, Fort du Portalet…).

Pour qui ?
Tous niveaux (un projet par an, par établissement)

Collèges ?
Publics et privés

Quand ?
Durant l'année scolaire

Où ?
Dans l'établissement et à l'extérieur.

Participation du Département

L'aide financière est limitée à 750 € par projet, dans la limite du plafond financier du collège. Les factures relatives aux déplacements sont intégrées à hauteur de 80 % de leur montant.

Contact du Département

ÉQUIPE ENVIRONNEMENT PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIF

Fabienne JOB
05 59 11 42 80
fabienne.job@le64.fr

Modalité de paiement

La subvention est versée au collège.
Le paiement interviendra dès le projet achevé, à la réception de la fiche bilan avant le 30 juin de l'année scolaire en cours et de la facture de transport en cas de déplacement.

Si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant retenu du paiement est ajusté au prorata du budget réalisé.

Modalité de l'action

Appel à projets soumis au plafond financier du collège.

Modalité d'inscription

> Saisir sa demande en ligne sur :

https://paec.le64.fr
du 1er avril au 5 juin 2021.

IL EST PROPOSÉ LE PROGRAMME SPÉCIFIQUE POUR DÉCOUVRIR L'INSTITUTION DÉPARTEMENTALE (DURÉE D'ENVIRON DEUX HEURES) :

- visite du site et présentation de l'histoire, patrimoine et architecture par l'Association Destination Patrimoine,
- présentation du fonctionnement et des missions de l'Institution départementale,
- découverte des métiers du Département,
- rencontre et échanges collégiens, élus.

Pour vous inscrire

Compléter le formulaire d'inscription à télécharger sur : www.le64.fr

> Éducation Jeunesse > Programme d'Actions Éducatives pour les collégiens

À envoyer un mois au préalable, contact :

Laura DUVIGNAU
05 59 11 47 03
laura.duvignau@le64.fr

| Découverte des Archives

Patrimoine, mémoire et histoire

Objectifs de l'action :

- questionner le passé pour mieux comprendre la société,
- proposer une offre pédagogique qui met en perspective l'histoire locale en lien avec les programmes scolaires,
- rendre accessible aux enseignants et aux élèves les sources de l'Histoire par le biais de documents originaux sur supports variés.

Description de l'action

Les deux sites des Archives départementales (Pau et Bayonne) proposent aux publics scolaires, du primaire au secondaire, encadrés par leurs enseignants, de découvrir leurs fonds d'une manière privilégiée, pédagogique et vivante.

LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES PROPOSENT :

> La visite des bâtiments :

Pour découvrir le fonctionnement d'un site départemental, d'un service d'archives et des métiers associés (métiers du patrimoine).

> Les ateliers et activités :

Adaptés à tous les âges pour découvrir des documents originaux autour de thèmes locaux.

La séance complète, associant visite commentée et atelier, dure au minimum deux heures.

Thèmes abordés :

- découvrir les Archives,
- éducation artistique et culturelle (calligraphie-enluminure, recyclage-collage),
- vivre en Béarn au fil du temps,
- le Moyen Âge à Bayonne et en Béarn,
- autour de la Révolution,
- le port de Bayonne et son histoire,
- l'aventure de l'écrit,
- mémoires de Guerres (Première, Deuxième Guerres mondiales, Guerre civile d'Espagne et Guerre d'Algérie),
- dans les pas de la justice.

L'OFFRE PÉDAGOGIQUE ASSOCIÉE AUX PARTENAIRES CULTURELS LOCAUX :

- Villes Art et Histoire, Bayonne et Pau, Communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées,
- Châteaux de Montaner et Morlanne,
- Musée Jeanne d'Albret, Musée Basque et de l'Histoire de Bayonne, DIDAM, Médiathèque de Bayonne,
- collectif Ça-i et David Bordes, conteur et accompagnateur en montagne.

Pour qui ?
Tous niveaux

Collèges ?
Publics et privés

Quand ?
De septembre à mai

Où ?
Sur les sites des Archives départementales (Pau et Bayonne) et «Hors les murs»

Langues régionales ?
Possibilité d'animation en langue basque et en castillan sur le site de Bayonne, en occitan sur le site de Pau.

Participation du Département :

- le Département finance le déplacement des collégiens à hauteur de 80 %,
- **le service des Archives met à disposition des outils pédagogiques :** fiches pédagogiques pour les professeurs et élèves, reproductions de documents, dossiers pédagogiques en ligne, expositions en prêt.

À charge du collège

L'offre éducative des archives est gratuite. Pour les visites des châteaux de Montaner et Morlanne, contacter respectivement :

Émilie BERNADET
05 59 81 98 29
chateau.montaner@adour-madiran.fr

et Adeline MOULY
05 59 81 60 27
chateaudemorlanne@orange.fr

Pour le musée Jeanne d'Albret, contacter :
Estelle DELMAS
05 59 69 14 03
contact@museejeannedalbret.com

Contact du Département

PAU

Carine FREYSSINET
05 59 84 97 60
carine.freyssinet@le64.fr

BAYONNE

Tere GARCIA-LARRACHE
05 59 03 93 93
tere.garcia-larrache@le64.fr

Modalité de paiement

Le collège commande et paie le transporteur. Les Archives départementales versent leur participation au collège une fois le déplacement effectué, sur justificatif (facture acquittée à transmettre au service des Archives).

Modalité de l'action

Contact direct avec le service concerné du Département (indiqué au bas de la page).

Modalité d'inscription

> Comment ?

Inscription auprès des Archives départementales (voir contact ci-dessous).

> Quand ?

Au minimum un mois avant la date de la visite.

Ressource

archives.le64.fr

| Que je sois fille ou garçon…

Objectifs de l'action

C'est pendant les quatre années qu'ils passent au collège que les jeunes, alors adolescents, vont construire leur personnalité et leur relation à l'autre, appréhender leur vision du monde et commencer à définir leur devenir professionnel. C'est aussi l'âge auquel ils se trouvent confrontés à des questionnements et transformations physiques fondamentalement différentes puisque liées à leur sexe ; comment être fille ou garçon, devenir femme ou homme.

Les projets évoqueront, notamment, les préjugés et les stéréotypes, l'estime de soi, l'ambition, la confiance en ses capacités et ce, que l'on soit fille ou garçon. Les notions de respect, de lutte contre les violences faites aux femmes, du consentement, pourront également être abordées (voir également sur ces thèmes l'action « Si on en parlait »).

Description de l'action

Le Département attend, de la part des collèges souhaitant s'engager dans cette démarche, des performances aboutissant à la conception et la mise en œuvre par les élèves de performances ou productions qui abordent la thématique de l'égalité «filles-garçons».

LA FORME EST LAISSÉE À L'APPRÉCIATION DU COLLÈGE :

Théâtre, vidéos, danse, musique et chant, cirque, expositions, rencontres sportives. Tous les champs peuvent être explorés, comme par exemple l'information professionnelle des collégiens, le sport, l'éducation artistique et culturelle, la prévention, l'éducation au numérique, la citoyenneté, etc.

Les critères suivants seront pris en compte pour la sélection des projets :

- contenu du projet et engagement de l'équipe (cohérence du projet, interdisciplinarité, originalité des productions envisagées, modalités des publications et partages prévus…),
- niveau d'implication attendu des collégiens dans la conception, la réalisation et la mise en œuvre de la performance (nombre d'élèves concernés, niveaux, âges, organisation des temps de travail…),
- rôle donné aux associations locales dans l'accompagnement du projet ; le recours à un partenaire extérieur est envisageable mais pas obligatoire ; il peut, le cas échéant, apporter aux enseignants une plus-value sur l'accès aux ressources, sur l'animation, sur les connaissances techniques en fonction du champ et de la forme choisis.

Pour qui ?
Tous niveaux

Collèges ?
Publics et privés

Quand ?
Durant l'année scolaire

Langues régionales ?
Possibilité d'animation en langue basque et en occitan.

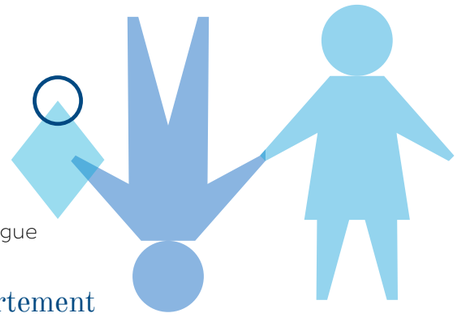

Participation du Département

Cinq collèges sont retenus annuellement par le Département.

AIDE FINANCIÈRE :

L'aide financière est plafonnée à **2 000 € et 80 % du montant total du projet**. Elle pourra porter, notamment, sur l'accompagnement par une ou plusieurs associations locales, les frais de déplacement, l'achat de petit matériel.

RÉALISATION D'UN REPORTAGE VIDÉO :

Un prestataire commandité par le Département réalisera un reportage vidéo de quelques minutes, afin de montrer la diversité des actions réalisées par les élèves et leurs enseignants dans les établissements.

> Présentation des productions et des vidéos lors de la «journée des collégiens».

Modalité de paiement

La subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, à la **réception de la fiche bilan avant le 30 juin** de l'année scolaire en cours **accompagnée des justificatifs de dépenses**.

Modalité de l'action

Appel à projets non soumis au plafond financier du collège.

Modalité d'inscription

> Saisir sa demande en ligne sur :
https://paec.le64.fr
du 1er avril au 5 juin 2021.

Ressources

> Des expositions sont mises à disposition des collèges :

- tous les métiers sont mixtes, mise à disposition par le Département,
- les femmes et le sport, portraits de femmes engagées dans les Pyrénées-Atlantiques, mise à disposition par le Département,
- bien dans leur genre, mise à disposition par l'atelier Canopé 64,
- chacun(e) son genre (le genre traité au travers de différentes disciplines scientifiques) proposée par l'association Les petits débrouillards,
- le village des garfilles, proposée par l'association Lacq-Odyssée.

Quelques exemples de jeux pédagogiques en lien avec la thématique :

https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/initiative/jeu-de-loie-pour-legalite/

https://www.jouerlegalite.fr/nos-jeux/le-jeu-portraits-de-7-familles/

https://www.comprendrepouragir.org/produit/cheval-de-bataille/

https://www.comprendrepouragir.org/des-jeux-et-des-outils-pedagogiques-pour-l-egalite-femme-homme/

http://ww2.ac-poitiers.fr/filles-garcons/spip.php?article34

https://playtopla.com/collections/the-moon-project/The-Moon-Project

https://www.mae.fr/article/actualite/08-11-2018/jeu-de-l-oie-sexisme-sexuel-homophobie_861.html

https://www.onthegoeditions.fr/produit/chroni-femmes-celebres/

LE DÉPARTEMENT EN PARTENARIAT AVEC LES SERVICES DE L'ÉTAT…

mène une mission de lutte contre les violences intrafamiliales et notamment les violences faites aux femmes. Dans ce cadre, un collectif d'acteurs notamment associatifs s'est mobilisé pour proposer des actions de sensibilisation dans les collèges.

Ces structures sont présentées dans la liste «Engagement citoyen et prévention» téléchargeable sur le site internet www.le64.fr.

Améliorer la mixité dans la cour du collège *(collèges publics uniquement)*

Le Département, s'appuyant sur une expertise externe spécialisée en la matière, propose d'accompagner quatre collèges publics qui souhaitent engager une réflexion sur la mixité des usages de leur cour de récréation. La démarche passe, notamment, par trois phases :

1 | Constat et analyse de la situation par les collégiens et la communauté éducative qui doivent parta-ger le constat, réfléchir à ses conséquences pour, ensuite, générer la volonté de faire évoluer les choses.

2 | Proposition de solutions adaptées et réalistes par rapport à la situation du collège, en tenant compte de ses propres moyens humains et financiers, ainsi que ceux que le Département pourra être en mesure de fournir. Les solutions porteront sur des propositions d'équipements, de gestion des espaces, d'organisation des missions des personnels, d'actions de sensibilisation, d'animations, etc.

3 | La dernière partie portera sur la phase de mise en œuvre du plan d'action qui aura été validé par les différents acteurs du projet.

> Les établissements déposent leur candidature :
https://le64.fr/programme-dactions-pour-les-collegiens
avant le 5 juin 2021.

Contact du Département

ÉQUIPE ENVIRONNEMENT PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIF
Fabienne JOB
05 59 11 42 80
fabienne.job@le64.fr

|Escape Game

« Mond'Défi pour Demain, c'est maintenant ! »

Objectifs de l'action :

- sensibiliser à la complexité des enjeux du Développement Durable,
- explorer les connexions local/global à l'échelle de la planète,
- développer le sens critique et l'esprit d'écoute et de dialogue des élèves par le débat,
- impulser une dynamique de projet au sein de la classe et de l'établissement.

Description de l'action

« Mond'Défi pour Demain, c'est maintenant ! » est le nouvel outil proposé par Graine Nouvelle-Aquitaine pour sensibiliser les collégiens au développement durable et aux principes de concertation et de coopération.

Cet outil utilise les procédés de l'escape Game ou jeu d'évasion pour appréhender toute la complexité du développement durable en lien direct avec l'actualité : adoption des 17 Objectifs du Développement Durable (ODD) par 193 Etats membres de l'ONU en 2015, de la COP 21 de Paris à la COP24, la loi sur la Biodiversité.

> Il favorise la formation citoyenne et l'engagement des jeunes participants.

Format

DEUX SÉANCES DE DEUX HEURES AVEC POSSIBILITÉ DE LES PLACER SUR UNE JOURNÉE :

Ces séances sont nécessaires pour enquêter, rechercher des indices, résoudre des énigmes et appréhender les 17 ODD.

Elles invitent le jeune à interroger son quotidien et porter un regard nouveau sur son établissement. Le CDI, la cantine, la cour de récréation… sont autant de décors à ce jeu d'évasion.

En fin de séance l'équipe sort du jeu, et guidée par l'animateur, elle formule un engagement collectif ou une action en lien avec les ODD et les démarches écologiques et solidaires.

« Mond'Défi pour Demain » en image

L'outil pédagogique qui associe jeu d'énigmes et jeu de rôle est présenté dans une vidéo de deux minutes.

> À découvrir sur :

http://mondefipourdemain.fr

ou en cliquant sur l'image suivante :

Pour qui ?
Tous niveaux

Collèges ?
Publics et privés

Où ?
Au collège, en salle équipée de tables et chaises mobiles, et vidéoprojecteur, enceintes et connexion Internet

Avec qui ?
L'animation est assurée par une structure associative formée au dispositif en présence indispensable d'un référent identifié pour chaque classe (enseignant).

Participation du Département

LES INTERVENTIONS SONT GRATUITES :

Le Département, dans le cadre d'un partenariat régional, participe au dispositif Planète précieuse. Ce partenariat permet aux collégiens du 64 de bénéficier gratuitement des interventions « Mond'Défi pour Demain, c'est maintenant ! ».

Contact du Département

MISSION VALORISATION DU PATRIMOINE ET DU CADRE DE VIE

Patricia SAINT-AMON
05 59 11 42 72
patricia.saint-amon@le64.fr

Modalité de l'action

Contact direct avec l'organisateur Graine Nouvelle-Aquitaine (indiqué ci-dessous).

Modalité d'inscription

> Comment ?

Information et inscription auprès de :

Séverine - GRAINE NOUVELLE-AQUITAINE
05 56 88 19 07
severine.albot@graine-nouvelle-aquitaine.fr

Graine Nouvelle-Aquitaine assure la mise en lien avec une structure associative du département formée au dispositif. Cette structure assurera l'animation au sein de l'établissement.

> Quand ?

Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année.

Ressource

http://mondefipourdemain.fr/
www.graine-nouvelle-aquitaine.fr

| Écoresponsable dans mon collège

Objectifs de l'action :

- sensibiliser aux enjeux du Développement Durable, et plus spécifiquement aux questions de pollutions et de consommation des ressources,
- questionner sur l'exemplarité de chacun et sur les modes de consommation en lien avec les thèmes de la transition énergétique, de la préservation des ressources naturelles et du tri des déchets,
- développer le sens critique et l'esprit d'écoute et de dialogue des élèves par le débat,
- impulser une dynamique de projet au sein de la classe et de l'établissement.

Description de l'action

Le projet doit avoir pour but d'aider le jeune à prendre conscience de son impact carbone dans ses activités, à l'évaluer afin de trouver les attitudes de consommation à améliorer.

> Le Département attend, de la part des collèges souhaitant s'engager dans cette action, des projets permettant de sensibiliser aux problématiques suivantes :

- la gestion de l'énergie, la transition énergétique, les énergies renouvelables,
- les modes de consommation,
- tri du déchet à la source, principes du zéro déchets,
- économie circulaire, cycles de vie des objets, revalorisation, recyclage.

Les projets peuvent combiner des visites de terrain (équipements techniques, centre de tri…), des rencontres avec les acteurs (associations, élus, professionnels, gestionnaires…) et du travail en salle.

Ils peuvent favoriser la découverte des métiers et des activités économiques liées à l'énergie et aux déchets.

Critères d'éligibilité :

- permettre aux élèves d'être acteurs, en recherchant leur implication,
- actions de terrain, visites de sites adossées à du travail en salle, ou intervention d'un partenaire extérieur,
- une attention particulière sera portée aux projets s'inscrivant dans une démarche globale de développement durable engagée par les établissements (type labellisation E3D, mise en place d'éco-délégués…), ou couplés à l'action « Mond'Défi pour Demain, c'est maintenant ! ».

Pour qui ?
Tous niveaux

Collèges ?
Publics et privés

Quand ?
Durant l'année scolaire

Où ?
Au collège ou à l'extérieur

Avec qui ?
Les associations ressources en matière de développement durable, les syndicats de traitement des déchets, les Espaces info énergie et les partenaires biodiversité et développement durable (téléchargeable sur www.le64.fr).

Participation du Département :

- coût de l'intervenant extérieur plafonné à 60 € par heure,
- aide évaluée en fonction du contenu, du coût du projet et de l'enveloppe financière dans la limite du plafond financier du collège,
- factures relatives aux déplacements plafonnées à hauteur de 80 % de leur montant.

Modalité de paiement

La subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, à la **réception de la fiche bilan avant le 30 juin** de l'année scolaire en cours.

Modalité de l'action

Appel à projets soumis au plafond financier du collège.

Modalité d'inscription

> Saisir sa demande en ligne sur :
https://paec.le64.fr
du 1er avril au 5 juin 2021.

CUBE'S*
promotions 2021-2022

> Inscrivez votre établissement pour réaliser des économies d'énergie dès la rentrée !

Ce challenge est porté par les ministères de l'Éducation nationale et de la Transition énergétique, et l'ADEME.

Les établissements qui s'inscrivent s'engagent à réduire leur consommation d'énergies pendant cinq ans, et bénéficient dans ce cadre **d'un accompagnement technique et pédagogique.**

En complément de la politique Energie que le Département met en place, il vous est proposé d'inscrire votre établissement à la démarche CUBE'S afin de bénéficier d'un accompagnement à la sensibilisation et à la gestion de l'énergie au sein de votre collège.

> Comment ça se passe ?

Des actions de sensibilisations sont menées dans chaque collège participant auprès des acteurs de la vie éducative (services techniques, corps enseignant, élèves) pour que chacun adopte un comportement éco-responsable.

En parallèle, la consommation énergétique est collectée, et analysée afin de mesurer la progression de chaque établissement et quantifier les économies d'énergie réalisées. Cette collecte de données est déjà prévue dans tous les collèges publics du territoire départemental. En effet, par délibération n°04-001 du 23/10/2020, et dans le cadre des obligations liées au décret tertiaire, le Département met déjà en place des télé-relèves et des tableaux de bords dans tous les collèges publics.

> Inscriptions pour la promotion 2021-2022 :
Auprès du Département avant le 5 juin 2021

*CUBE'S : Challenge Climat, Usages, Bâtiments enseignement scolaire.

LABEL E3D :

Tout collège «Engagé dans une Démarche globale de Développement Durable» (E3D) peut se porter candidat à l'obtention du label E3D, attribué pour une période de trois ans par le rectorat. Il faut que la démarche engagée apporte des solutions concrètes face aux objectifs de développement durable, dans le fonctionnement de l'établissement (énergie, eau, déchets…) et à travers des actions pédagogiques portées par le corps enseignant.

Pour en savoir plus :

https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/edd/e3d/

Contact du Département

MISSION AGENDA 21
Laurie FANLO
05 59 11 45 54
laurie.fanlo@le64.fr

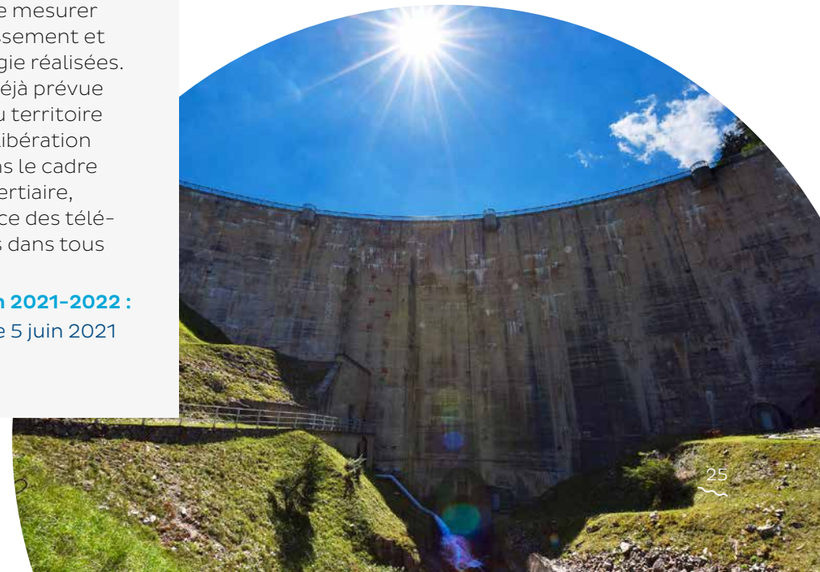

RÉUSSITE
ÉDUCATIVE
ET DÉCOUVERTE
DES MÉTIERS

RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET DÉCOUVERTE DES METIERS

Prix BD des collégiens 64

« Lire et aimer lire »

Objectifs de l'action

Le Prix BD des collégiens 64, récompense annuellement un album, choisi par voie de vote individuel par les élèves de 4e des collèges publics volontaires du territoire, parmi une sélection de six ouvrages.

En 2020-2021, la thématique retenue est «la science».

Le Département des Pyrénées-Atlantiques organise ce prix, en partenariat avec la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, la Délégation académique à l'éducation artistique et culturelle, la Direction régionale des affaires culturelles et l'atelier Canopé 64.

> L'objectif est de développer, notamment pendant la période de l'adolescence, le goût de la lecture chez les collégiens :

- favoriser la lecture plaisir,
- stimuler l'esprit critique (débattre autour d'un ouvrage, analyser une œuvre),
- organiser des rencontres avec les auteurs (valoriser les auteurs et les rendre accessibles),
- s'inscrire dans les projets pédagogiques des établissements.

Contact du Département

ÉQUIPE ENVIRONNEMENT PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIF

Fabienne JOB
05 59 11 42 80
fabienne.job@le64.fr

Description de l'action

Le projet se déroule en cinq étapes :

> Étape 1 :
Inscription.

> Étape 2 :
Médiation par le(s) professeur(s), lectures des albums par les élèves, production des élèves autour des œuvres.

> Étape 3 :
Vote individuel des élèves.

> Étape 4 :
Rencontres en collèges avec les auteurs.

> Étape 5 :
Remise du prix à l'auteur(trice) gagnant(e) lors de la «Journée des collégiens» et présentation des productions des élèves autour des œuvres.

Pour qui ?
Niveau 4e. Au choix de l'enseignant, en classe entière, groupe d'élèves, dans le cadre d'un EPI, etc.

Collèges ?
Publics

Quand ?
Durant l'année scolaire

Langues régionales ?
Possibilité d'animation en langue basque et en occitan.

Modalité de l'action

Contact direct avec le service concerné du Département (indiqué au bas de la page).

Modalité d'inscription

> Comment ?
Bulletin d'inscription à télécharger sur le site :
https://le64.fr/programme-dactions-pour-les-collegiens
renseigner et renvoyer.

> Quand ?
Avant le 15 juin 2021.

Ressource

DAAC, Réseau Canopé, Biblio64.

| 1 métier par mois, 1 métier pour moi

Objectifs de l'action :

- faire découvrir à l'élève le monde professionnel et ses métiers et notamment les métiers en lien avec l'offre du territoire,
- permettre à l'élève d'élaborer son projet d'orientation, scolaire et professionnel,
- contribuer à dépasser les stéréotypes et les représentations liés aux métiers,
- promouvoir l'égalité des chances dans la découverte des métiers.

Description de l'action

De nombreux jeunes ne connaissent pas la diversité des métiers existant sur leur territoire. Le Département des Pyrénées-Atlantiques bénéficie d'un réseau riche d'acteurs économiques et sociaux et souhaite soutenir les collèges dans leurs actions de découverte professionnelle, dans le cadre du «parcours avenir» des élèves.

Cette action se décline à travers

1 | L'ORGANISATION D'ÉCHANGES AVEC LES PROFESSIONNELS :

Le Département organise des interventions de professionnels auprès des collégiens : **six interventions dans l'année (une fois par mois**) parmi les familles de métiers suivantes :

- industrie
- artisanat (métiers de bouches, du bâtiment, métiers d'Arts)
- montagne
- médico-social
- port et pêche
- numérique
- agriculture
- métiers liés au grand âge
- scientifique

2 | ANIMATION AUTOUR DE L'EXPOSITION «TOUS LES MÉTIERS SONT MIXTES» :

Qui vise à lutter contre les stéréotypes et les représentations.

Les collèges devront déposer leur demande auprès du contact indiqué ci-après, **en précisant notamment les six familles de métiers choisies, et le niveau et le nombre de classes retenus.** Cinq collèges seront retenus en fonction des critères suivants :

- cohérence et complémentarité par rapport aux autres actions menées de découverte professionnelle, notamment des actions organisées dans le cadre de la fiche action «Découverte des métiers et des formations»,
- difficulté pour l'établissement d'organiser ce type de rencontre (notamment en raison de sa situation géographique),
- participation des élèves dans ces actions : préparation en amont des interventions, valorisation/restitution au sein du collège (exemples : réalisation par les élèves d'un reportage, exposition, film).

Pour qui ?
4e ou 3e

Collèges ?
Publics et privés (cinq collèges retenus)

Quand ?
Durant l'année scolaire (une intervention par mois, entre octobre et mars)

Où ?
Interventions dans les collèges.

Participation du Département

ORGANISATION DES INTERVENTIONS DANS LES COLLÈGES :

Dès le mois de septembre, les collèges retenus transmettront au Département le calendrier des 6 interventions. Le Département communiquera les noms des professionnels au fil des mois.

À charge du collège

La communication aux familles de cette action départementale.

Une préparation des élèves en amont de chaque intervention.

Une évaluation sera demandée en fin d'année auprès des élèves et des collèges participants.

Modalité de l'action

Contact direct avec le service concerné du Département (indiqué au bas de la page).

Modalité d'inscription

> Comment ?

Les collèges intéressés devront **compléter la fiche d'inscription téléchargeable sur :**

www.le64.fr

> Quand ?

Avant le 5 juin, à l'adresse suivante :

maddalen.luro@le64.fr

Les collèges retenus seront informés avant les vacances d'été.

À la rentrée, les collèges retenus devront transmettre le calendrier des créneaux réservés aux interventions.

Ressource

Exposition itinérante «Tous les métiers sont mixtes» de l'association Femmes ici et ailleurs (prêt gratuit).

Yaël LAUFER-DUBARRE
05 59 11 45 73
yael.laufer-dubarre@le64.fr

Contact du Département

MISSION SPORTS JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

Maddalen LURO
05 59 11 44 01
maddalen.luro@le64.fr

Découverte des métiers et des formations

Objectifs de l'action :

- permettre à chaque collégien de construire son parcours d'orientation, voire son entrée dans le monde du travail,
- soutenir les projets visant à aider les collégiens à connaître la diversité des métiers et les sensibiliser au monde de l'entreprise,
- promouvoir l'égalité des chances dans le milieu professionnel,
- organiser un parcours global de sensibilisation aux métiers et aux formations.

Description de l'action

Il s'agit de :

1 | SOUTENIR LES DÉPLACEMENTS DES COLLÉGIENS POUR LA DÉCOUVERTE DES MÉTIERS ET DES FORMATIONS

> Le soutien portera sur des :

- visites d'entreprises,
- visites de lycée professionnel et de centre de formation, participation aux différents forums d'orientation,
- participations aux événements organisés dans les Pyrénées-Atlantiques (salon Educado, forum de l'apprentissage, journées portes ouvertes).

Pour qui ?
Tous niveaux

Collèges ?
Publics et privés

Quand ?
Durant l'année scolaire

Où ?
Au sein du Département.

Participation financière du Département

Subvention de fonctionnement au collège pour la prise en charge du déplacement à hauteur de 80 % des frais réels. Les déplacements mutualisés devront être priorisés.

Modalité de paiement

La subvention est versée directement au collège après transmission des factures de transports justificatives au service instructeur (voir contact du Département).

Modalité de l'action

Contact direct avec le service concerné du Département (indiqué au bas de la page).

Modalité d'inscription

> Comment ?

Transmettre une demande de subvention un mois au moins avant le déroulement de l'action.

Contact du Département

ÉQUIPE ENVIRONNEMENT PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIF

Christine DOASSANS
05 59 11 42 38
christine.doassans@le64.fr

2 | SOUTENIR DES ANIMATIONS DÉDIÉES À LA DÉCOUVERTE DES MÉTIERS ET DES FORMATIONS

> Les projets doivent s'efforcer de :

- s'appuyer sur des partenaires extérieurs (associatifs ou autres ressources locales),
- permettre aux élèves d'être acteurs, en recherchant leur implication,
- partager leur expérience, via des actions de restitution réalisées par les élèves : un reportage de leur projet (photos-vidéos expo) diffusé dans le collège…

Participation financière du Département :

- coût de l'intervention extérieur dans la limite de 60 € par heure,
- aide évaluée en fonction du contenu, du coût du projet et de l'enveloppe.

Modalité de paiement

La subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, à la **réception de la fiche bilan avant le 30 juin** de l'année scolaire en cours.

Modalité de l'action

Appel à projets soumis au plafond financier du collège.

Modalité d'inscription

> Saisir sa demande en ligne sur :
https://paec.le64.fr
du 1er avril au 5 juin 2021.

Le Département soutient les établissements publics organisateurs de forums de formation et métier

> Validés par l'Inspection d'académie

> Dimension territoriale souhaitée :

- zone d'animation pédagogique (ZAP),
- bassin de vie…

> Dimension partenariale forte :

- dispositif CLEE (Comités locaux écoles entreprises),
- centre d'information et d'orientation (CIO),
- collectivités territoriales,
- autres collèges ou lycées (public et/ou privé),
- organismes de formations,
- associations de professionnels…

Ne sont pas éligibles les forums organisés pour un seul établissement.

La subvention est versée à l'établissement porteur du projet (montant attribué en fonction du budget prévisionnel établi) après vote de la Commission permanente et à réception du bilan de l'événement.

> Transmettre une demande de subvention trois mois au moins avant l'événement par mail à :
christine.doassans@le64.fr

| Collégien-chercheur

Objectif de l'action

L'objectif consiste, d'une part, à faire entrer le monde de la recherche dans les collèges et, d'autre part, à faire des élèves des «collégiens-chercheurs» dans le cadre d'une recherche ou pratique scientifique menée en classe et sur le terrain, avec l'appui d'universitaires, d'associations ou organismes locaux ou régionaux :

- diffuser les valeurs et l'éthique de la recherche,
- sensibiliser les jeunes à la méthodologie de la démarche scientifique : poser des questions, étudier, émettre des hypothèses, expérimenter, faire des erreurs, analyser…
- éveiller la curiosité des jeunes,
- favoriser les rencontres avec des scientifiques des centres de recherches de la région, notamment grâce au partenariat avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA),
- sensibiliser les jeunes du territoire aux enjeux de la maîtrise du codage et de la robotique.

Description de l'action

L'enseignant ou l'équipe d'enseignants propose un projet de recherche scientifique dont les travaux seront menés par les élèves, tout au long de l'année scolaire, en partenariat et sous le parrainage d'un scientifique de l'UPPA.

LE PROJET «COLLÉGIEN-CHERCHEUR» PRÉSENTÉ À L'APPEL À PROJETS DEVRA RÉPONDRE AUX CRITÈRES SUIVANTS :

> Champs et disciplines de recherches possibles :

- mathématiques,
- physique,
- chimie,
- robotique, codage
- technologie,
- géologie,
- énergie,
- biologie,
- sciences humaines.

La participation du scientifique partenaire se concrétisera par des interventions en classe et/ou sur le terrain durant l'année scolaire.

Les travaux des élèves auront lieu en laboratoire (salle de classe ou tout autre lieu du collège) et en extérieur.

Toutes les étapes de la démarche scientifique devront être détaillées dans la présentation du projet.

L'action engagée donnera lieu à une publication, dont la forme est laissée au choix du collège (article de presse, conférence, exposition, capsule vidéo, présentation des projets auprès des familles, dans les écoles primaires de secteur, etc.) et fera également l'objet d'une valorisation par le Département.

Participez aux nombreux concours organisés sur la thématique «robotique éducative» ! Informations sur le site du rectorat :

https://dane.ac-bordeaux.fr/robotique/

Pour qui ?
Tous niveaux
Groupes classes ou groupes d'élèves

Collèges ?
Publics et privés

Quand ?
Durant l'année scolaire

Où ?
Les sorties et explorations sur le terrain auront lieu sur le territoire départemental ou régional.

Avec qui ?
Parrainage d'un scientifique de l'UPPA, associations ou organismes locaux ou régionaux.

Clovis DARRIGAN
clovis.darrigan@univ-pau.fr

Participation du Département

L'aide financière du Département est plafonnée à 2 000 € et 80 % du montant total du projet. Elle pourra porter, notamment, sur l'accompagnement par une ou plusieurs associations locales, les frais de déplacement, l'achat de petit matériel utile pour les expérimentations ou productions des élèves.

> Cinq collèges sont retenus annuellement par le Département.

Modalité de paiement

La subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, à la **réception de la fiche bilan avant le 30 juin** de l'année scolaire en cours accompagnée des justificatifs de dépenses.

Modalité de l'action

Appel à projets non soumis au plafond financier du collège.

Modalité d'inscription

> Saisir sa demande en ligne sur :

https://paec.le64.fr
du 1er avril au 5 juin 2021.

Contact du Département

ÉQUIPE ENVIRONNEMENT PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIF

Fabienne JOB
05 59 11 42 80
fabienne.job@le64.fr

Ressources

> Contact à l'UPPA :
Clovis Darrigan
clovis.darrigan@univ-pau.fr

> Centres de Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CCSTI) en Aquitaine :
Cap sciences à Bordeaux
https://www.cap-sciences.net/
Lacq Odyssée à Mourenx
http://www.lacqodyssee.org/

> Associations de robotique et codage :
Elektronslibres à Pau
www.elektronslibres.fr
Association «La compagnie du code» à Toulouse et Pau
https://www.lacompagnieducode.org/

> Association Les petits débrouillards :
Propose le Programme «Soda Sciences» la science du labo qui fait pschitttttt, splashhhhhh, waouh à destination des classes de 6e (rencontre jeunes et chercheurs à distance).

> Fondation «La main à la pâte» :
https://www.fondation-lamap.org/

> Communauté «Les Savanturiers, l'école de la recherche» :
https://les-savanturiers.cri-paris.org/

> Maisons pour la science :
https://www.maisons-pour-la-science.org/aquitaine

> Centre de ressources pour l'enseignement des sciences et de la technologie des Pyrénées-Atlantiques (CREST 64) :
https://blogacabdx.ac-bordeaux.fr/sciences64/

PARTICIPEZ AUX NOMBREUX CONCOURS
organisés sur la thématique «robotique éducative» !
Informations sur le site du rectorat :
https://dane.ac-bordeaux.fr/robotique/

«Segpas à pas» vers la réussite

Objectifs de l'action :

- valoriser des actions et initiatives portées par les établissements, les élèves de Segpa et leurs enseignants,
- encourager le lien entre les élèves de Segpa et ceux de l'Enseignement général,
- permettre aux élèves de Segpa de participer à un projet départemental.

Description de l'action

Le Département, en concertation avec les services de l'Éducation nationale et les établissements concernés, définit chaque année un projet départemental concernant les Segpas des Pyrénées-Atlantiques et leur valorisation auprès des collégiens, du grand public, etc.

L'axe principal est de véhiculer une autre image des Segpas et du travail mené au quotidien par les équipes pédagogiques auprès des élèves.

Pour qui ?
Les élèves des classes de Segpa

Collèges ?
Les douze collèges publics et le collège privé qui disposent de classes de Segpa

Quand ?
Durant l'année scolaire.

Participation du Département

Le Département coordonne un projet inter-segpa.

L'année 2019-2020 aura été marqué par la création du livret **«Segpas à pas vers la réussite»** dont le contenu est disponible à l'adresse suivante :

https://www.le64.fr/segpas-pas-vers-la-reussite

Ce livret est le fruit d'un travail collectif mené avec les équipes des collèges, les collégiens, les Directions de l'Éducation et de la Communication du Département. Imprimé par le Département, **«Segpas à pas vers la réussite»** a été distribué à la rentrée scolaire 2019 dans tous les collèges et toutes les écoles primaires des Pyrénées-Atlantiques. Il a également été diffusé auprès des SDSEI et des CIO du département.

L'année 2020-2021 a vu la réalisation d'un film, en lien avec plusieurs établissements, visant à valoriser les actions et projets menés au sein des Segpas.

Ce film sera diffusé largement par le Département en lien avec les établissements.

L'année 2021-2022 verra la poursuite de la mise en œuvre d'actions de valorisation et le soutien à des projets pédagogiques propres à chaque établissement. Ces actions sont à co-construire entre les établissements intéressés et le Département.

Contact du Département

ÉQUIPE ENVIRONNEMENT PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIF
Christine DOASSANS
05 59 11 42 38
christine.doassans@le64.fr

ÉPANOUISSEMENT ET BIEN-ÊTRE

Sensibilisation aux arts et à la culture scientifique

(PDEAC)

L'éducation artistique et culturelle doit être accessible à tous.

Le Code de l'éducation reconnaît l'éducation artistique et culturelle comme une composante de la formation générale dispensée à tous les élèves. Contribuant à l'épanouissement des aptitudes individuelles et à l'égalité d'accès à la culture, l'éducation artistique et culturelle favorise la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine et participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques.

Objectifs de l'action

Le parcours d'éducation artistique et culturelle prend en compte **tous les temps de la vie des jeunes**, impliquant leur **environnement familial et amical**.

L'éducation artistique et culturelle permet aux jeunes de **donner du sens à leurs expériences et de mieux appréhender le monde contemporain**.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle peut être un élément d'un EPI (Enseignement Pratique Interdisciplinaire).

Cette politique fait l'objet d'un partenariat entre la DAAC/DSDEN *, la DRAC et le Département.

Elle mobilise l'ensemble des acteurs culturels du territoire.

*Chaque projet fera l'objet d'une saisine sur ADAGE par le collège

Description de l'action :

- **Associer la fréquentation des œuvres** : la rencontre avec les artistes, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances.
- **C'est une éducation à l'art** : viser l'acquisition d'une culture partagée, riche et diversifiée dans ses formes patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, et dans ses dimensions nationales et internationales.
- **C'est aussi une éducation par l'art** : contribuer à la formation et à l'émancipation de la personne et du citoyen, à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son sens critique.

Critères d'éligibilité

> L'action permettra de rendre le collégien acteur de son parcours culturel et devra comporter tous les axes suivants, piliers de l'éducation artistique et culturelle :

- **Rencontres :** directes et indirectes avec des œuvres artistiques et des objets patrimoniaux, des artistes, avec des lieux d'enseignements, de création, de conservation, de diffusion.
- **Connaissances :** appropriation de repères, d'un lexique spécifique simple permettant d'exprimer ses émotions esthétiques, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art et de contextualiser, décrire et analyser une œuvre ; développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.
- **Pratiques :** individuelles et collectives, dans des domaines artistiques diversifiés.

> Le projet doit obligatoirement être co-construit avec un ou plusieurs opérateur(s) (artistes, médiateurs…) repéré(s) et identifié(s) par le Département.

Le Département veillera à ce que les partenariats, entre un collège et un opérateur, n'excèdent pas cinq ans consécutifs et qu'il y ait une coupure de deux années au moins avant une nouvelle collaboration avec le même opérateur. Il veillera également à ce que les projets ne soient pas reconduits à l'identique d'une saison à l'autre.

Pour qui ?
Tous niveaux

Collèges ?
Publics et privés

Quand ?
Durant l'année scolaire

Où ?
Au collège et/ou sur tout lieu nécessaire au bon déroulement du projet (lieu culturel, festival…)

Avec qui ?
Les partenaires identifiés par le Département

Langues régionales ?
Le Département sera particulièrement attentif aux projets valorisant la culture basque ou occitane et/ou réalisés en basque ou en occitan.

Participation du Département

La participation financière du Département est plafonnée à 15 heures d'intervention de l'opérateur (à 60 € de l'heure) et à 80 % du coût du transport pour les collégiens. Les transports des opérateurs culturels du Département pourront être soutenus à 80 % sur la base de 0,25 €/km et des 15 heures d'intervention, lorsque les collèges sont éloignés de plus de 30 km d'une ville centre.

Contact du Département

MISSION ACTIONS CULTURELLES ET LANGUES RÉGIONALES

Myriam SOULA
05 59 11 44 02
myriam.soula@le64.fr

Modalité de paiement

La subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, à la réception de la fiche bilan avant le 30 juin de l'année scolaire en cours.

Si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant retenu du paiement pourra être ajusté au prorata du budget réalisé.

Au regard de l'actualité sanitaire, le collège et l'opérateur doivent prévoir les conditions d'indemnisation des artistes en cas d'annulation du projet ou d'une partie de l'action.

Modalité de l'action

Appel à projets soumis au plafond financier du collège.

Modalité d'inscription

> Saisir sa demande en ligne sur :
https://paec.le64.fr
du 1er avril au 5 juin 2021.

Grandir avec la culture

Objectifs de l'action

Avec le programme «Grandir avec la culture», le Département souhaite permettre aux collégiens d'accéder à la culture, via une œuvre, le contact avec un artiste… Il s'agit de proposer des ateliers de création dans les collèges, afin de développer la créativité des collégiens, et d'acquérir d'autres modes de faire et de penser.

Ce dispositif a également pour but de soutenir une démarche artistique et/ou un processus de création d'un artiste, de rendre présente la création au plus près de la communauté scolaire et d'expérimenter une rencontre entre des projets artistiques et éducatifs. Il peut s'agir pour l'artiste de la poursuite d'un travail de création en cours ou de la mise en œuvre d'un travail spécifique à cette occasion.

Description de l'action

À partir d'une note d'intention artistique élaborée par le porteur de projet (opérateur culturel), un temps sera consacré pour affiner le projet avec le collège au regard de ses propres attentes. L'artiste présentera son actualité artistique, les objectifs du projet proposé aux élèves, les grandes étapes de son déroulement.

En retour, l'équipe enseignante réfléchit, invente et met en œuvre des liens avec les enseignements et le programme scolaire. Sur la base de ces éléments, le projet devra être rédigé dans une logique de co-construction avec l'établissement, en précisant également les modalités concrètes de déroulement du projet.

Le Département propose une offre de résidence artistique en collège dans les champs artistiques et culturels suivants : théâtre, musique, danse, arts du cirque, arts plastiques, audiovisuel et cinéma, culture et langues régionales, lecture, patrimoine, archives, nouvelles technologies.

Critères d'éligibilité

> La proposition du porteur de projet devra permettre aux collégiens de développer des compétences et aptitudes en prenant en compte les trois approches suivantes :

- **Rencontres :** directes et indirectes avec des œuvres artistiques et des objets patrimoniaux, des artistes, avec des lieux d'enseignements, de création, de conservation, de diffusion.
- **Connaissances :** appropriation de repères, d'un lexique spécifique simple permettant d'exprimer ses émotions esthétiques, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art et de contextualiser, décrire et analyser une œuvre ; développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.
- **Pratiques :** individuelles et collectives, dans des domaines artistiques diversifiés.

L'offre de résidence se construit sur environ 50 heures d'intervention auprès des collégiens.

Le temps de rencontre avec les artistes peut être continu ou séquencé. À partir d'une trame élaborée par le porteur de projet, un temps sera consacré pour affiner le projet avec le collège au regard de ses propres attentes.

L'action devra s'intégrer dans le volet culturel du projet d'établissement.

Pour qui ?
Tous niveaux

Collèges ?
Publics et privés

Quand ?
Le projet se déroulera pendant la période scolaire 2021-2022.

Où ?
Au sein de l'établissement et/ou sur un lieu culturel.

Avec qui ?
Compagnies ou opérateurs culturels candidats et retenus dans le cadre du dispositif «Grandir avec la culture».

Langues régionales ?
Cette action peut être proposée en langue basque et en langue occitane.

Contact du Département

MISSION ACTIONS CULTURELLES ET LANGUES RÉGIONALES
Myriam SOULA
05 59 11 44 02
myriam.soula@le64.fr

Participation du Département

Le Département finance la prestation directement auprès de l'opérateur culturel.

Modalité de l'action

Contact direct avec le service concerné du Département (cf. encart).

Modalité d'inscription

> Comment ?

Le collège recevra les offres retenues par le Département et se positionnera sur une proposition en argumentant son choix par mail auprès du service concerné du Département (indiqué plus loin).

> Quand ?

Entre le 6 avril et le 11 mai 2021.

Collège au cinéma

Objectifs de l'action :

- former le goût, susciter la curiosité et forger l'esprit critique de l'élève spectateur par la découverte d'œuvres cinématographiques,
- constituer, dès le collège, les bases d'une culture cinématographique et d'éducation à l'image, acquérir des notions sur des œuvres, sur l'histoire et les techniques du cinéma.

Description de l'action

L'éducation artistique et culturelle contribue à la réussite et à l'épanouissement des élèves, notamment par le développement de l'autonomie et de la créativité, la diversification des moyens d'expression et l'appropriation de savoirs, de compétences et de valeurs.

Le Code de l'éducation reconnaît l'éducation artistique et culturelle comme une composante de la formation générale dispensée à tous les élèves. Contribuant à l'épanouissement des aptitudes individuelles et à l'égalité d'accès à la culture, l'éducation artistique et culturelle «favorise la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine et participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques».

Un comité de pilotage départemental, initié par le Centre National du Cinéma et de l'image (CNC) en partenariat avec l'Éducation nationale, sélectionne les films proposés pour cette opération sur le plan national. Le CNC élabore les fiches pédagogiques à l'attention des enseignants et des élèves.

La DRAC soutient la mission de coordination de l'opération «collège au cinéma», dont les actions de formations en direction des enseignants et des exploitants des cinémas de proximité.

LE DISPOSITIF «COLLÈGE AU CINÉMA» A POUR CONTENU :

- la pré projection, accompagnée d'une action de formation, en direction des enseignants,
- la remise d'un dossier pédagogique destiné à l'enseignant et d'une fiche thématique remise à chaque élève,
- la projection de trois films en salle de cinéma après préparation en classe avec la documentation du CNC.

Pour qui ?
Tous niveaux

Collèges ?
Publics et privés

Quand ?
Durant l'année scolaire

Où ?
Dans les cinémas Art et Essai du département.

Participation du Département

Les dépenses de transport des élèves de l'établissement scolaire au lieu de projection du film sont, dans ce cadre, prises en charge par **le Département selon les modalités suivantes :** principe de remboursement si le cinéma est distant de plus de 1,5 km de l'établissement, subvention plafonnée à 1200 € par établissement si le cinéma est en dehors de la commune, subvention plafonnée à 1000 € par établissement si le cinéma est dans la même commune.

Critères d'éligibilité

L'aide du Département sera allouée aux collèges qui se sont acquittés du bilan «collège au cinéma» de la saison précédente et qui ont étayé leur demande d'un projet pédagogique issu du volet culturel du projet d'établissement. Le Département veillera à la place qui sera donnée aux trois volets de l'EAC et sera particulièrement attentif au volet «pratiquer» dans la construction de l'offre en matière d'éducation à l'image.

Contact du Département

MISSION ACTIONS CULTURELLES ET LANGUES RÉGIONALES

Jean-Philippe GARCIA
05 59 11 43 88
jean-philippe.garcia@le64.fr

Modalité de l'action

Contact direct avec le service concerné du Département (cf. encart).

Modalité d'inscription

> Comment ?

Inscription auprès du service éducation artistique et culturelle de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN 64) :

2, place d'Espagne - 64 038 PAU Cedex
05 59 82 22 00 (poste 4601)
ce.ia64-cult@ac-bordeaux.fr

> Quand ?

Pré-inscription en juin 2021 et confirmation en septembre.

| Susciter la pratique de la langue basque

Objectifs de l'action

> Soutenir financièrement les projets entièrement en langue basque portés par les équipes enseignantes et répondant à l'un des objectifs suivants :

- valoriser et susciter la pratique de la langue basque (production orale et/ou écrite) par les élèves, de manière à consolider par l'usage l'apprentissage de la langue,
- accompagner les élèves dans la liaison CM2 > 6e ou 3e > 2de afin d'améliorer la continuité dans l'enseignement bilingue.

Description de l'action

Le dispositif destiné aux établissements scolaires mis en place par l'Office Public de la Langue Basque (OPLB) a pour objectif de valoriser et susciter la pratique de la langue basque par les élèves au travers de projets scolaires portés par les équipes enseignantes dans les collèges.

LES PROJETS PRÉSENTÉS SONT ÉVALUÉS SUR LA BASE DES CRITÈRES SUIVANTS :

- dimension linguistique du projet au regard de la production orale/écrite en langue basque par les élèves, et/ou accompagnement des élèves dans la liaison CM2 > 6e ou 3e > 2de dans l'enseignement bilingue,
- pertinence et intérêt du projet du point de vue pédagogique,
- pertinence de l'évaluation envisagée,
- implication de l'équipe pédagogique dans le projet.

L'ensemble des projets font l'objet d'une instruction technique concertée associant les services de l'OPLB, de la Direction des Services de l'Éducation Nationale des Pyrénées-Atlantiques, du Département et des conseillers pédagogiques des trois filières d'enseignement.

Pour qui ?
Tous niveaux

Collèges ?
Publics et privés offrant un enseignement bilingue ou immersif

Quand ?
Durant l'année scolaire.

Participation du Département

> L'OPLB est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) composé de quatre partenaires institutionnels :

- l'État,
- la Région Nouvelle-Aquitaine,
- le Département des Pyrénées-Atlantiques,
- la Communauté d'Agglomération Pays-Basque.

La subvention accordée par l'Office Public de la Langue Basque est cumulable avec toutes autres aides attribuées par l'Éducation nationale, le Département et autres aides publiques. Elle ne peut être supérieure à 80 % du coût réel du projet.

À charge du collège

20 % minimum du coût total du projet.

Modalité de l'action

Contact direct avec l'organisateur (cf. encart).

Modalité de candidature

Formulaire de candidature à compléter, téléchargeable courant juillet 2021 sur le site de l'OPLB :

www.mintzaira.fr

> Contact de l'Office Public de la Langue Basque :
05 59 31 18 34
eep-oplb@mintzaira.fr

Contact du Département

MISSION ACTIONS CULTURELLES ET LANGUES RÉGIONALES
Anatole ARESTEGUI
05 59 46 51 15
anatole.arestegui@le64.fr

| Euskararen erabilpena sustatu

Ekintzaren helburuak

> Dirulaguntza bat eskaintzea irakasle taldeek osoki euskaraz eramaten dituzten proiektuendako honako helburuetarik bat erdiesteko :

- ikasleen euskararen erabilpena bultzatzea, euskara baliatuz (idatziz ala ahoz), eskolako euskararen ikaskuntza azkartzeko,
- ikaslea CM2 > 6. edo 3. > 2. arteko urratsetan laguntzea irakaskuntza elebidunaren jarraikortasuna hobetzeko.

Ekintzaren deskribapena

Euskararen Erakunde Publikoak (EEP) antolatzen duen Ikastetxeen Proiektu Deialdiaren helburua da bigarren mailako ikastetxeetako ikasleen euskararen erabilera bultzatzea, irakasleek muntatu proiektuen bidez.

PROIEKTUAK HONAKO IRIZPIDEEN ARABERA EBALUATUAK DIRA :

- proiektuak, ikasleen aldetik hizkuntzaren ekoizpenean (ahozkoa/idatzizkoa) duen neurria, edota Ikasleak irakaskuntza elebiduneko CM2>6. edo 3.>2. arteko urratsetan laguntzearen aldetik, pedagogia ikuspegitik, proiektuaren pertinentzia eta interesa,
- pproiektuarentzat pentsatua den ebaluazioaren pertinentzia,
- irakasle taldearen inplikazioa proiektuan.

Proiektu guziak elkarrekin aztertzen dituzte EEPko eta Departamendu Kontseiluko zerbitzuek, Bordeleko Errektoretzak, Pirinio Atlantikoetako Hezkunde Nazionaleko zerbitzuen zuzendaritzak, eta hiru sareetako aholkulari pedagogikoek.

Norentzat ?
Maila guzietako ikasleentzat

Zein kolegio ?
Irakaskuntza elebiduna edo murgiltze sistema proposatzen duten kolegio publiko eta pribatuek parte hartzen ahal dute

Noiz ?
Ikasturte denboran.

Departamenduaren parte hartzea

> EEP Interes Publikoko Erakundea da, 4 kide biltzen dituena :

- Estatua,
- Akitania Eskualdea,
- Pirinio-Atlantikoetako Departamendua,
- Euskal Hirigune Elkargoa.

EEPk eman dirulaguntza, Hezkunde Nazionalak, Departamenduak edo beste edozein erakundek eman dirulaguntza publikorekin metatzen ahal da. Ezin du proiektuaren kostu orokorraren % 80 baino handiagoa izan.

Kolegioaren gain

Proiektuaren kostu osoaren % 20 gutxienez.

Ekimen moldeak

Antolatzailearekin harreman zuzena (ikus orriaren beherealdean).

Kandidatura aurkezteko moldeak

Kandidatura osatu behar da 2021 ko uztailean zehar EEPren webgunetik deskargatuz :

www.mintzaira.fr

> Euskararen Erakunde Publikoko harremana :
05 59 31 18 34
eep-oplb@mintzaira.fr

Departamenduko harremana

KULTURA ETA HIZKUNTZA EKINTZETARAKO MISIOA
Anatole ARESTEGUI
05 59 46 51 15
anatole.arestegui@le64.fr

Susciter la pratique de la langue occitane

Objectifs de l'action

Favoriser l'émergence des projets pédagogiques portant la langue occitane dans des registres autres que celui de l'enseignement scolaire.

Description de l'action

Dans le cadre du PAEC, le Département soutient les projets portés par les équipes enseignantes des collèges et ayant la dimension linguistique occitane.

LES PROJETS SERONT AIDÉS SUR LA BASE DES CRITÈRES SUIVANTS :

- intensité de la pratique par les élèves, de la langue occitane dans le projet proposé,
- pertinence et intérêt du projet d'un point de vue pédagogique et linguistique,
- implication de l'équipe pédagogique dans le projet…

Les dossiers feront l'objet d'une instruction technique concertée associant les services du Département, du rectorat* de Bordeaux, de la Direction des Services de l'Éducation Nationale des Pyrénées-Atlantiques et des conseillers pédagogiques pour les trois filières d'enseignement.

Le projet doit obligatoirement être co-construit avec un ou plusieurs opérateur(s) (artistes, médiateurs…) repéré(s) et identifié(s) par le Département.

Le Département propose une aide à l'ingénierie par la mise en relation des collèges avec des intervenants extérieurs qui peuvent intervenir dans leurs projets.

*Chaque projet fera l'objet d'une saisine sur ADAGE par le collège.

> Le Département accompagne les pratiques de langue occitane dans le cadre scolaire en organisant :

- un séjour pédagogique Patrimoine en «Patrimoine en Òc», module Conte Image et Création au Centre départemental d'éducation au patrimoine Ospitalea (CDEP) pour les classes bilingues et immersives français/occitan (voir fiche action «Séjour ou animation et découverte du Centre départemental d'éducation au patrimoine Ospitalea»),
- des visites bilingues (avec conteur) et des ateliers autour de documents rédigés en occitan aux Archives départementales, sur le site de Pau (voir fiche action «Découverte des archives - patrimoine, mémoire et histoire»).

Pour qui ? Tous niveaux

Collèges ? Publics offrant un enseignement bilingue, publics et privés proposant un enseignement par initiation ou immersif.

Quand ? Durant l'année scolaire

Participation du Département

La participation financière du Département est plafonnée à 15 heures d'intervention de l'opérateur (à 60 € de l'heure) et à 80 % du coût du transport pour les collégiens. Les transports des opérateurs culturels du Département pourront être soutenus à 80 % sur la base de 0,25 €/km et des 15 heures d'intervention, lorsque les collèges sont éloignés de plus de 30 km d'une ville centre.

Au regard de l'actualité sanitaire, le collège et l'opérateur doivent prévoir les conditions d'indemnisation des artistes en cas d'annulation du projet ou d'une partie de l'action.

À charge du collège

Le solde net du coût du projet.

Modalité de l'action

Appel à projets soumis au plafond financier du collège.

Modalité de candidature

> Saisir sa demande en ligne sur :

https://paec.le64.fr
du 1er avril au 5 juin 2021.

Contact du Département

MISSION ACTIONS CULTURELLES ET LANGUES RÉGIONALES

Colette LAPLÉCHÈRE
05 59 11 45 13
colette.laplechere@le64.fr

Ahortir la practica de la lenga occitana

Objectius de l'accion :

Favorizar l'aviada deus projèctes pedagogics qui pòrtan la lenga occitana dens registres autes que lo de l'ensenhament escolar.

Descripcion de l'accion

Dens l'encastre deu PAEC, lo Departament que sostien los projèctes portats per las equipas ensenhairas deus collègis e qui an la dimension lingüistica occitana.

LOS PROJÈCTES QUE SERÀN AJUDATS SUS LA SÒLA DEUS CRITÈRIS QUI SEGUEISHEN :

- intensitat de la practica peus escolans, de la lenga occitana dens lo projècte proposat,
- pertinéncia e interès deu projècte tà çò de pedagogic e lingüistic,
- implicacion de l'equipa pedagogica dens lo projècte…

Los dossièrs que haràn l'objècte d'ua instruccion tecnica concertada associant los servicis deu Departament, deu rectorat* de Bordèu, de la Direccion deus servicis de l'Educacion nacionau deus Pirenèus Atlantics e deus conselhèrs pedagogics entà las tres cordèras d'ensenhament.

*Lo projècte qu'a d'estar sasit sus ADAGE peu collègi.

Lo projècte qu'a d'estar obligatòriament cobastit dab un o mantuns operator(s) (artistas, mediators,…) reperat(s) e identificat(s) peu Departament.

Lo Departament que perpausa ua ajuda a l'engenheria per la mesa en relacion deus collègis dab intervenients exteriors qui pòden interviéner dens los lors projèctes.

Contacte au Departament

MISSION ACCIONS CULTURAUS E LENGAS REGIONAUS

Colette LAPLÉCHÈRE
05 59 11 45 13
colette.laplechere@le64.fr

> Lo Departament qu'acompanha las practicas de lenga occitana dens l'encastre escolar en organizar :

- un sejorn pedagogic «Patrimòni en Òc», module Conte Imatge e Creacion au Centre d'Educacion au Patrimòni Ospitalea d'Irissarri per las classas bilinguas e immersivas francés/occitan (véder ficha accion «Sejorn o animacion e descobèrta deu Centre d'educacion au patrimòni Ospitalea»),
- visitas bilinguas (dab contaire) e talhèrs a l'entorn de documents redigits en occitan aus Archius departamentaus de Pau (véder ficha accion 9 «Descobèrta deus archius Patrimòni, memòria e istòria»).

Entà quí ?
Tà tots los nivèus

Collègis ?
Publics qui an un ensenhament bilingüe ; publics e privats qui prepausan un ensenhament en iniciacion o immersiu

Quand ?
Deu temps de l'annada escolara.

Participacion deu Departament

La participacion financèra deu Departament qu'ei limitada a 15 òras d'intervencion de l'operator (per 60 € l'òra) e a 80 % de las còstas deu transpòrt peus collegians. Los transpòrts deus operators culturaus deu Departament que poderan estar pagats aus 80 % sus la basa de 0,25 €/km e de las 15 òras d'intervencion, quan los collègis son estremats de mei de 30 km d'ua villa centre.

En pr'amor de l'actualitat sanitària, lo collègi e l'operator qu'an de prevéder las condicions d'indemnizacion deus artistas per cas d'annulacion deu projècte o d'ua part de l'accion.

A la carga deu collègi

Lo sòlde net de las còstas deu projècte.

Modalitat de l'accion

Aperet a projècte.

Modalitat de candidatura

> Har la demanda en linha a :

https://paec.le64.fr
deu 1er d'abriu au 5 de junh 2021.

Voyages scolaires éducatifs et échanges internationaux

Objectifs des deux actions

Favoriser la mobilité internationale des jeunes, développer l'interculturalité, le partage d'expérience et l'apprentissage des langues étrangères, inciter les collégiens à s'engager en coopération avec des jeunes d'autres nationalités.

Description de l'action «voyages scolaires»

LE PROJET DE MOBILITÉ VISE À DÉVELOPPER :

- la sensibilité aux différences et à la diversité culturelle,
- l'ouverture d'esprit,
- la compréhension d'autres façons de penser et d'agir.

> IL DOIT FAVORISER L'IMMERSION DE L'ÉLÈVE PAR :

- la communication avec les habitants dans leur langue, la découverte des journaux locaux, des médias audiovisuels étrangers,
- la découverte du patrimoine culturel, etc.

Description de l'action «échanges internationaux»

Le projet s'appuiera sur un partenariat entre le collège et un opérateur du pays d'accueil, établissement scolaire ou autre structure de la jeunesse. L'échange se concrétisera, notamment, par des actions pédagogiques menées dans le pays d'accueil par les jeunes des deux établissements. L'important est que des contacts privilégiés se nouent entre les jeunes des deux pays autour d'un projet commun.

Ces échanges peuvent être virtuels. L'échange physique réciproque (à l'étranger et en France) et l'hébergement en famille ne sont pas obligatoires pour que le projet soit éligible. La thématique (environnement, culture, sport, citoyenneté, etc.) et la forme de la coopération seront proposées par le collège et son partenaire.

Critères d'éligibilité :

- «**Voyages scolaires» :** le séjour devra se dérouler en Europe (hors France) et avoir une durée minimale de trois jours,
- «**Échanges» :** le séjour devra se dérouler hors France (en Europe ou en dehors de l'Europe) et avoir une durée minimale de trois jours,
- le collège cherchera à limiter au mieux la part due par les familles,
- les collégiens devront élaborer des supports (photos, articles, films) à destination des autres collégiens, de leur famille, afin de faire partager leur expérience de la mobilité.

Pour qui ?
Tous niveaux

Collèges ?
Publics et privés

Quand ?
Durant l'année scolaire

Où ?
Hors France.

Participation du Département

La participation financière du Département est fixée forfaitairement à :

- **750 €** pour les voyages scolaires éducatifs,
- **1000 €** pour les échanges internationaux.

Elle est limitée à un voyage plus un échange par année scolaire et par an.

Modalité de paiement

La subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, à la réception de la fiche bilan avant le 30 juin de l'année scolaire en cours.

Modalité de l'action

Appel à projets soumis au plafond financier du collège.

Contact du Département

ÉQUIPE ENVIRONNEMENT PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIF

Fabienne JOB
05 59 11 42 80
fabienne.job@le64.fr

Modalité d'inscription

> Saisir sa demande en ligne sur :
https://paec.le64.fr
du 1er avril au 5 juin 2021.

Ressources

> eTwinning
Si vous avez besoin d'être conseillé, contacter :
L'ATELIER CANOPÉ 64
05 59 30 23 18
contact.atelier64@reseau-canope.fr

LES ACTIONS DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE STRUCTURANTES DES COLLÈGES POURRONT ÊTRE ACCOMPAGNÉES VIA LE DISPOSITIF DE SOUTIEN À LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE.

Ces projets seront soumis aux critères d'éligibilité et de fonctionnement de ce dispositif détaillé sur cette page Internet :

- **Appel à projets 2021**
- **Soutien à la coopération transfrontalière**

https://le64.fr/appel-projets-2021-soutien-la-cooperation-transfrontaliere

| Manger Bio&Local, Labels et Terroir

Objectifs de l'action

Le Département a initié la démarche «Manger Bio&Local, Labels et Terroir» en 2010. Il affiche sa volonté de développer une restauration de qualité pour tous les collégiens et de lutter contre le gaspillage alimentaire. Pour rappel, la loi EGalim du 30 octobre 2018, fixe un objectif de 50 % de produits de qualité ou locaux, dont 20 % issus de l'agriculture biologique, dans l'approvisionnement de la restauration collective à compter du 1er janvier 2022.

Cette thématique s'inscrit dans les démarches de développement durable engagées par les établissements (dont la labellisation E3D).

L'action porte sur la possibilité de travailler sur les trois piliers de l'alimentation.

1 | SENSIBILISATION À UNE ALIMENTATION ÉCO-RESPONSABLE :

Description

Soutien des projets menés par les établissements, notamment sur la sensibilisation des convives (exemples : visites de fermes, jardins potagers…).

> Objectifs de la thématique :

- sensibiliser les collégiens à une alimentation de qualité et les faire adhérer à la démarche,
- faire connaître les productions locales et la saisonnalité,
- éduquer au goût.

2 | HALTE AU GASPILLAGE ALIMENTAIRE :

Description

Réalisation par les collèges d'un projet de lutte contre le gaspillage alimentaire. Il pourra être proposé d'évaluer les pratiques, de sensibiliser les convives et de développer des pistes d'amélioration afin de diminuer les déchets alimentaires.

> Objectifs de la thématique :

- comprendre son environnement pour mieux le préserver et économiser les ressources,
- transmettre des connaissances et des bonnes pratiques pour permettre à chacun de diminuer le gaspillage alimentaire.

3 | MAINTIEN DE L'ÉQUILIBRE ALIMENTAIRE :

Description

Considérant les enjeux liés à la santé publique et la publication du décret du 30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire, le Département s'est engagé à contribuer au respect de l'équilibre alimentaire en collège.

Engagement par les établissements d'actions de sensibilisation afin d'améliorer les pratiques alimentaires des collégiens (ateliers cuisine, actions de sensibilisation aux groupes d'aliments…).

> Objectifs de la thématique :

- sensibiliser les collégiens à l'équilibre alimentaire,
- mettre l'alimentation au cœur des projets éducatifs.

Ressources

> L'Association du Flocon à la vague :

Pourra vous aider à monter des projets également sur la thématique de «l'eau et l'alimentation» :

06 78 18 53 74
pedagogie@waterfamily.org

> L'exposition de Lacq-Odyssée, «Bien vivre, bien manger» :

corinne.bonnafont@lacqodyssee.fr

> Le Centre Aquitain de Rééducation ALIMentaire (CARALIM) :

Déploie des actions en alimentation saine et durable grâce à un réseau d'intervenants de proximité avec des diététiciennes.

LOUISE GUTH

06 99 48 59 63
caralim.asso@gmail.com
www.caralim.com

Pour qui ?
Tous niveaux

Collèges ?
Collèges publics et privés

Quand ?
Tout au long de l'année scolaire, pendant le temps scolaire ou périscolaire

Avec qui ?

- des groupements de producteurs existent sur le département et proposent des visites de fermes : CIVAM Bio Béarn, «Bienvenue à la ferme», BLÉ, Idoki, UPF,
- les collectivités en charge du traitement des déchets, associations d'éducation au développement durable.

Ressources

> Guide du réseau départemental des fermes d'accueil éducatif

> Livrets Manger Bio :

« Stop aux idées reçues »
« Du bateau à l'assiette »
« Menu végétarien à la cantine, de quoi parle-t-on ? »

Participation du Département

La participation financière du Département est évaluée en fonction du contenu, du coût du projet et de l'enveloppe financière dans la limite du plafond financier du collège.

Les factures relatives aux déplacements sont intégrées à hauteur de 80 % de leur montant.

Modalité de paiement

La subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, à la réception de la fiche bilan avant le 30 juin de l'année scolaire en cours, accompagnée de la facture de transport en cas de déplacement. Si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant retenu du paiement est ajusté au prorata du budget réalisé.

Modalité de l'action

Appel à projets soumis au plafond financier du collège.

Modalité d'inscription

> Saisir sa demande en ligne sur :

https://paec.le64.fr
du 1er avril au 5 juin 2021.

Contact du Département

ÉQUIPE ENVIRONNEMENT ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE

Christine DOASSANS
05 59 11 42 38
christine.doassans@le64.fr

À vélo, c'est la classe !

Objectifs de l'action :

- conforter l'utilisation du vélo chez les jeunes, mode de déplacement alternatif,
- renforcer les connaissances du code de la route et du code de la rue en lien avec la pratique du vélo,
- améliorer la santé des jeunes grâce aux bienfaits du vélo.

Description de l'action

À partir d'une mallette pédagogique comprenant plusieurs modules thématiques à choisir, l'intervenant animera, au côté du professeur, des ateliers au choix sur :

- la sécurité en vélo et le code de la rue,
- la mécanique du cycle et son entretien,
- l'apprentissage du vélo et la remise en selle,
- l'écologie et la santé grâce au vélo,
- l'intermodalité et la mobilité active en parcours urbain,
- la pratique du vélo ailleurs dans le monde,
- l'organisation d'un voyage en vélo.

L'INTERVENANT PROPOSERA ÉGALEMENT :

- une session d'immatriculation des vélos pour les élèves du collège qui le souhaitent. Le marquage des vélos est un dispositif qui permet de lutter contre le vol des vélos,
- la remise d'un kit de sécurité (sonnette, gilets réfléchissants, éclairages) aux élèves participant à ces ateliers.

Selon les objectifs recherchés par l'enseignant portant le projet, le Département pourra être amené à procurer des vélos et des équipements en lien avec l'activité, selon des modalités à définir.

Format :

- l'intervenant interviendra trois fois deux heures par classe plus deux heures de marquage dans le collège,
- des supports et du contenu en lien avec l'intervention seront remis aux professeurs.

Pour qui ?
6e et 5e prioritairement (dans la limite des possibilités d'intervention) et les parents de ces élèves.

Collèges ?
Publics et privés

Où ?
Au collège, à ses abords, dans le département des Pyrénées-Atlantiques (prioritairement), éventuellement les territoires espagnols frontaliers.

Participation du Département :

- mise à disposition d'une mallette pédagogique animée par les associations référentes dans les territoires et financement de deux à six heures d'animation par classe ainsi que d'une séance de marquage des vélos par établissement,
- mise en relation avec l'intervenant référent sur le territoire/bassin de vie du collège.

À charge du collège

Mise à disposition des locaux pour la durée de l'intervention. Chaque élève devra être en possession d'un vélo en fonction des ateliers. Des solutions pourront être envisagées pour les élèves qui n'ont pas de vélo (achat de vélo selon des conditions à déterminer).

Contact du Département

MISSION VÉLO
Sabine ETCHEVERRY-DEIROLLES
05 59 46 51 65
sabine.etcheverry@le64.fr

Modalité de l'action

Contact direct avec le service concerné du Département (indiqué au bas de la page).

Modalité d'inscription

> Comment ?
Inscription et informations auprès de la mission vélo Département des Pyrénées-Atlantiques (voir contact ci-dessous).

> Quand ?
Avant le 30 juin précédant l'année scolaire.

| Et si on en parlait…

Objectifs de l'action

Le temps de l'adolescence est une période où les relations avec les pairs, les adultes sont souvent complexes, où la transformation physique fait évoluer le rapport au monde.

Les actions proposées devront permettre aux collégiens :

- de s'exprimer sur leur ressenti, leurs émotions,
- de travailler sur l'estime de soi et le rapport aux autres,
- d'aborder les prises de risques à l'adolescence et les addictions.

Description de l'action

Les actions éducatives menées doivent répondre aux objectifs cités pouvant s'inscrire dans les thématiques suivantes : **l'estime de soi, le respect de l'autre notamment dans la relation fille/garçon, le rapport au corps, les prises de risque, les conduites addictives, les violences et le harcèlement, l'éducation à la sexualité, les écrans et les réseaux sociaux.**

Critères d'éligibilité :

- la conformité au descriptif de l'action,
- une animation construite sur une pédagogie active et participative,
- une démarche pluridisciplinaire et/ou interprofessionnelle (enseignants, vie scolaire, équipe médico-sociale…) et en lien avec les missions du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC),
- la mobilisation d'une ou de plusieurs associations et/ou structures d'éducation populaire locales, extérieures au collège.

SERONT PRIVILÉGIÉS LES PROJETS FAISANT APPARAITRE :

- les axes structurants pour l'établissement, s'inscrivant sur la durée de l'année scolaire et avec des prolongements après la réalisation de l'activité,
- l'intervention d'un partenaire local agréé au niveau national par l'Éducation nationale en tant qu'association partenaire de l'école et ayant une certaine expertise sur la thématique traitée, liste à consulter sur :

www.education.gouv.fr

> le système éducatif > les partenaires > Les associations agréées et/ou subventionnées

et notamment les partenaires locaux reconnus par le Département, liste «partenaires Engagement citoyen et prévention» téléchargeable sur :

www.le64.fr

- la participation des jeunes dans le projet : information et médiation par les pairs, implication des Conseils de Vie Collégienne (CVC), des délégués élèves ou collégiens du Conseil Départemental des Jeunes (CDJ)…

Pour qui ?
Tous niveaux

Collèges ?
Publics et privés

Quand ?
Durant l'année scolaire

Où ?
En collège ou à l'extérieur

Avec qui ?
Au moins un partenaire extérieur et notamment les associations locales agréées au niveau national ou reconnues localement par le Département.

Participation du Département

La participation financière du Département est évaluée en fonction du contenu, du coût du projet et de l'enveloppe financière dans la limite du plafond financier du collège.

Les factures relatives aux déplacements sont intégrées à hauteur de 80 % de leur montant.

Modalité de paiement

La subvention est versée au collège.
Le paiement interviendra dès le projet achevé, à la réception de **la fiche bilan avant le 30 juin** de l'année scolaire en cours.

Si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant retenu du paiement est ajusté au prorata du budget réalisé.

Modalité de l'action

Appel à projets soumis au plafond financier du collège.

Modalité d'inscription

> Saisir sa demande en ligne sur :
https://paec.le64.fr
du 1er avril au 5 juin 2021.

Contact du Département

MISSION PRÉVENTION
Françoise ROSSI
05 59 11 45 08
06 74 41 41 38
francoise.rossi@le64.fr

Santé / Bien-être

Le Département s'engage auprès des collèges pour promouvoir l'activité physique pour tous.

À titre d'exemple, un cadre partenarial entre le Département des Pyrénées-Atlantiques, l'Unité Transversale d'Activité Physique pour la Santé (UTAPS) du Centre Hospitalier de la Côte Basque et le collège Marracq de Bayonne permet :

- aux élèves en situation de fragilité de bénéficier, ainsi que leur famille, d'un accompagnement individualisé pendant 4 ans,
- de mener des opérations d'activités physiques pour l'ensemble des collégiens dans le cadre de la labellisation du Département «Terre de Jeux 2024» et de la labellisation du collège «Horizon 2024».

CE PROJET EST DÉCLINÉ EN DEUX AXES :

Acquisition de connaissances et de compétences : organisation d'ateliers, d'informations et d'accompagnement individualisé sur :

- l'activité physique / sédentarité : réentraînement à l'activité,
- la nutrition,
- le bien-être corporel, psychique et social.

CES ATELIERS AURONT LIEU TOUT AU LONG DU PARCOURS SCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE (4 ANS).

Modification des représentations (accompagnement transversal) :

- programme scolaire des matières (EPS, SVT, Mathématiques…),
- cellule familiale intégrée au projet,
- tuteurs dans le collège : estime, intégration et respect du groupe,
- partenaires sportifs extra-scolaires.

L'UTAPS assure en collaboration avec les enseignants volontaires l'intégralité des ateliers.

DÉCOUVERTE
DU TERRITOIRE

Séjour des 6e en montagne

Objectifs de l'action

FAVORISER LA DÉCOUVERTE DE LA MONTAGNE :

Le milieu montagnard (paysage, histoire, mutations…), le patrimoine montagnard (biodiversité, patrimoine naturel, culturel, historique…), les métiers, pratiques et savoir-faire des hommes et des femmes qui y vivent et y travaillent (gardiens de refuge, bergers et producteurs, agents du Parc national des Pyrénées, accompagnateurs de montagne, artisans…),mais aussi le concept de multi-usage de ces espaces montagnards (forêt, pêche, chasse, pastoralisme, activités de loisirs…).

CRÉER UNE COHÉSION DE GROUPE :

Pour les 6e à l'occasion d'une expérience dépaysante qui ouvre sur d'autres horizons.

Description de l'action

Cette action a pour objectif de développer une culture montagne auprès des jeunes ce qui constitue un axe stratégique du Plan Montagne 64.

> Ce séjour d'intégration reposera obligatoirement sur une démarche pluridisciplinaire en lien avec les objectifs de l'action et comprendra :

- une nuit dans un hébergement en montagne du 64 (Béarn, Pays basque),
- une rencontre avec un ou des acteurs du territoire,
- un travail partenarial avec des structures du territoire (socio professionnels, associations…) permettant une transmission sur les caractéristiques et enjeux de la montagne.

Pour qui ?
Les classes de 6e

Collèges ?
Tous les collèges

Quand ?
Au cours de l'année scolaire 2021-2022 à l'exclusion de la période hivernale pouvant relever de la fiche «Séjour de découverte des activités de neige»

Où ?
Séjour organisé en zone de montagne du 64, avec une nuit dans un hébergement en zone de montagne du 64. **Liste téléchargeable sur :**
www.le64.fr

Avec qui ?

Ce projet pourra s'appuyer sur des structures ou des professionnels intervenant en montagne (Parc National des Pyrénées, accompagnateurs en montagne, guides, CPIE Pays basque, CPIE Béarn, Éducation Environnement 64, FFME, CAF, Maison de la Montagne, SHEM…).

Participation du Département

La participation financière du Département est évaluée en fonction du contenu et du coût du projet et dans la limite de l'enveloppe financière disponible.

La subvention **maximale** ne pourra pas excéder 1000 € par classe et 80 % des dépenses totales.

Modalité de paiement

La subvention est versée au collège. Le paiement interviendra dès le projet achevé, après transmission des pièces justificatives et au prorata des dépenses réelles.

Si le coût réalisé du projet est inférieur au coût prévisionnel, le montant de la subvention versée sera ajusté au prorata du budget réalisé.

Modalité de l'action

Appel à projets non soumis au plafond financier du collège.

Modalité d'inscription

> Saisir sa demande en ligne sur :
https://paec.le64.fr
du 1er avril au 5 juin 2021.

Contact du Département

MISSION PLAN MONTAGNE

Nathalie ELBE
05 59 46 51 22
nathalie.elbe@le64.fr

Séjour de découverte des activités de neige

Objectifs de l'action :

- mieux connaitre les ressources naturelles du milieu montagnard en **Pyrénées-Atlantiques**,
- sensibiliser aux bonnes pratiques en milieu montagnard en conditions hivernales (météo, nivologie, neige de culture, utilisation de dispositifs de recherche de victimes en avalanches DVA…),
- découvrir ou approfondir les techniques des pratiques de sports d'activités de neige,
- découverte des métiers spécifiques du milieu montagnard (pisteurs, secouristes, guides, gendarmes de haute montagne, bergers, forestiers…).

Description de l'action

Le projet doit s'inscrire obligatoirement dans une démarche pluridisciplinaire en lien avec les objectifs de l'action. Il doit permettre aux jeunes, en s'appuyant sur la pratique des activités de neige, de mieux appréhender les spécificités du milieu montagnard, la cohabitation des usagers, les notions de sécurité et de préservation.

LES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE CIBLÉES :

- ski alpin,
- raquettes,
- ski de fond…

Le projet se déroule sur un site montagnard des **Pyrénées-Atlantiques** pendant la période hivernale, à minima dans le cadre d'un séjour **sur deux journées consécutives**.

Lorsqu'une même classe ou un même groupe participe à un projet se déroulant à minima sur **deux jours** consécutifs, en station d'altitude, à Gourette ou La Pierre Saint-Martin, le collège pourra bénéficier du partenariat avec l'EPSA (présentation des métiers en montagne, sécurisation des pistes, neige de culture, damage…) ainsi que d'un forfait découverte de 3 € par collégien.

Critères d'éligibilité :

- conformité au descriptif de l'action,
- la pluridisciplinarité du projet : plusieurs enseignants de spécialités différentes (EPS, Sciences et vie de la terre, Géographie, Sciences Physiques…) sont nécessairement impliqués dans son élaboration et sa mise en œuvre,
- le déroulement du projet doit avoir lieu hors cycle EPS et hors actions UNSS,
- co-construction : intervention de partenaire(s) agréé(s).

Pour qui ?
Tous niveaux

Collèges ?
Publics et privés

Quand ?
Période hivernale
(hors vacances scolaires)

Avec qui ?

- l'Établissement Public des Stations d'Altitude (EPSA),
- socioprofessionnels des activités de neige (club de ski, ESF, professeurs de ski indépendants, AMM, guides…),
- fédérations d'éducation populaire (Ligue de l'Enseignement, PEP64, Francas64…),
- maison de la montagne,
- Pôle Pyrénéen des Métiers de la Montagne.

Participation du Département

La participation financière du Département est évaluée en fonction du contenu, du coût du projet et de l'enveloppe financière dans la limite du plafond financier du collège.

Les factures relatives aux déplacements sont intégrées à hauteur de 80 % de leur montant.

Contact du Département

MISSION SPORTS, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

Estelle SALVAYRE
05 59 11 44 14
estelle.salvayre@le64.fr

Modalité de paiement

La subvention est versée au collège. Le paiement interviendra à l'issue du séjour, dès réception de **la fiche bilan, et ce avant le 30 juin** de l'année scolaire en cours.

Si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant retenu du paiement est ajusté au prorata des justificatifs.

Modalité de l'action

Appel à projets soumis au plafond financier du collège.

Modalité d'inscription

> Saisir sa demande en ligne sur :
https://paec.le64.fr
du 1er avril au 5 juin 2021.

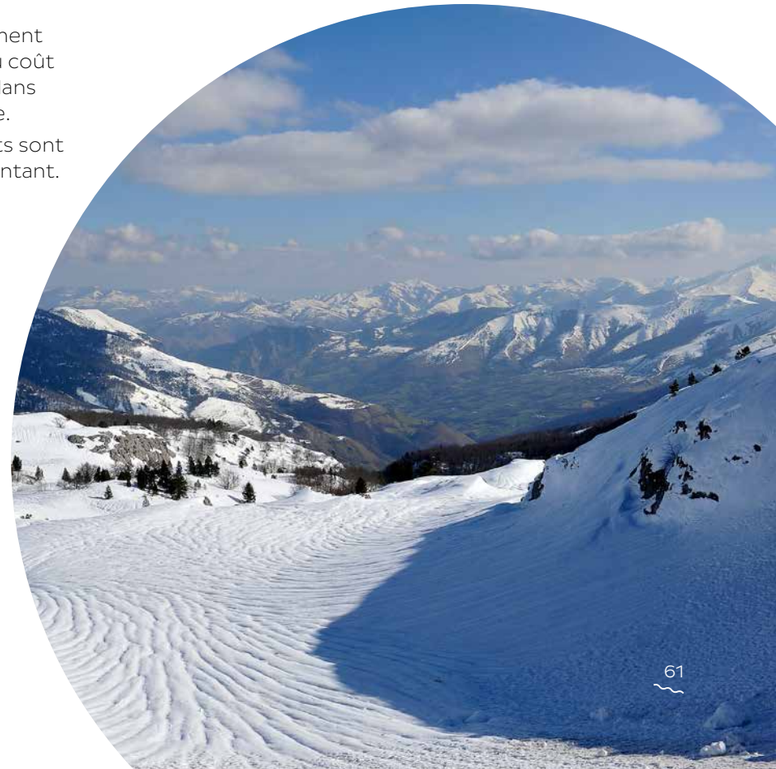

Éducation et sport de pleine nature

Objectifs de l'action :

- mieux connaitre les ressources naturelles : espaces, sites et itinéraires en **Pyrénées-Atlantiques**,
- sensibiliser aux bonnes pratiques des sports de nature en fonction de la sensibilité du milieu, des espaces et des sites parcourus, du multiusage sur ces espaces, et de la saison,
- découvrir ou approfondir les techniques des pratiques de sports de pleine nature et se familiariser avec les métiers liés aux milieux,
- découvrir le patrimoine naturel et culturel aux abords des chemins de randonnée inscrits au titre des cinq voies jacquaires qui convergent sur le département (les voies de Tours, de Vézelay, du Puy, d'Arles et du Piémont).

Description de l'action

Le projet doit s'inscrire obligatoirement dans une démarche pluridisciplinaire en lien avec les objectifs de l'action. Il doit permettre aux jeunes, en s'appuyant sur la pratique des activités de pleine nature, de mieux appréhender les spécificités du milieu, la cohabitation des usagers, les notions de sécurité et de préservation.

LES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE CIBLÉS :

- le ski de fond,
- raquettes à neige,
- le canoë-kayak,
- l'escalade,
- l'alpinisme,
- la randonnée pédestre,
- le VTT,
- le surf et la spéléologie…

Le projet doit porter sur une ou plusieurs activités de pleine nature et sur la découverte de leur milieu montagnard, l'océan, le gave, la formation des strates et des concrétions, les impératifs d'entraide et de sécurité… et/ou des métiers qui en découlent.

Critères d'éligibilité :

- conformité au descriptif de l'action,
- le projet se déroule, **a minima, pour une même discipline sur une journée** sur les sites ou espaces les plus proches du collège,
- **la pluridisciplinarité du projet :** plusieurs enseignants de spécialités différentes (EPS, Sciences et vie de la terre, Géographie, Sciences physiques…) sont nécessairement impliqués dans son élaboration et sa mise en œuvre,
- le déroulement du projet s'opère hors cycle EPS et hors action UNSS,
- **co construction :** intervention de partenaire(s) agréé(s).

Pour qui ?
Tous niveaux

Collèges ?
Publics et privés

Quand ?
Hors vacances scolaires

Où ?
Hors des murs du collège

Avec qui ?

- les socioprofessionnels des sports de nature (clubs sportifs, comités sportifs, AMM, guides…),
- les fédérations d'éducation populaire (Ligue de l'Enseignement, PEP64, Francas64…),
- Pôle Pyrénéen des Métiers de la Montagne…

Participation du Département

La participation financière du Département est évaluée en fonction du contenu, du coût du projet et de l'enveloppe financière dans la limite du plafond financier du collège.

Les factures relatives aux déplacements sont intégrées à hauteur de 80 % de leur montant.

Modalité de paiement

La subvention est versée au collège. Le paiement interviendra à l'issue du séjour, dès réception de **la fiche bilan, et ce avant le 30 juin** de l'année scolaire en cours.

Si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant retenu du paiement est ajusté au prorata des justificatifs.

Modalité de l'action

Appel à projets soumis au plafond financier du collège.

Modalité d'inscription

> Saisir sa demande en ligne sur :
https://paec.le64.fr
du 1er avril au 5 juin 2021.

Contact du Département

MISSION SPORTS, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

Estelle SALVAYRE
05 59 11 44 14
estelle.salvayre@le64.fr

inscription obligatoire
Piloupage

Sport et sensibilisation aux risques en milieu naturel

Objectif de l'action

Sensibiliser aux bonnes pratiques en milieu montagnard en conditions hivernales.

Description de l'action

Le projet doit s'inscrire obligatoirement dans une démarche pluridisciplinaire en lien avec les objectifs de l'action. Le Département organise, avec ses partenaires, «l'opération Pilou Page» qui consiste à la découverte du milieu et des risques autour d'une séance d'information en classe et d'ateliers techniques et de prévention en station d'altitude (météo, précautions hors-piste, nivologie, utilisation du matériel de secours…).

Cette opération permet également de découvrir des métiers du milieu montagnard : pisteurs, secouristes, guides de haute montagne, gendarmes de haute montagne, démonstration d'un chien d'avalanche…

Pour qui ?
Classes de 5e

Collèges ?
Publics et privés

Quand ?
En décembre, la semaine précédant les vacances de Noël, en fonction de l'enneigement et des conditions météorologiques

Où ?
En collège pour la séance d'informations et déplacement à Gourette pour la journée sur site

Avec qui ?
Lors de la journée en station, 50 à 80 professionnels de la montagne et bénévoles :

- Club Alpin Français Vallée d'Ossau,
- École de Ski Français,
- EPSA,
- Comité Départemental de Montagne et Escalade,
- Peloton de Gendarmerie de Haute Montagne d'Oloron,
- Météo France d'Uzein…

Participation du Département

Participation financière pour le transport des collégiens. Montant défini sur présentation des factures acquittées.

À charge du collège

Le pique-nique pour chaque élève et leurs accompagnateurs.

Modalité de paiement

La subvention est versée au collège après transmission des pièces justificatives des frais de transport au service instructeur (voir contact du Département).

Participation technique

Intervention d'un guide de haute montagne au sein du collège. Deux heures d'information et de prévention aux risques montagne hivernale, en amont de la journée en station.

Modalité de l'action

Contact direct avec le service concerné du Département (indiqué au bas de la page) dans la limite d'un effectif de 400 jeunes.

Modalité d'inscription

> Inscription par mail à la rentrée au contact suivant :
estelle.salvayre@le64.fr

Contact du Département

MISSION SPORTS, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

Estelle SALVAYRE
05 59 11 44 14
estelle.salvayre@le64.fr

| Sections sportives agréées par le rectorat

Objectifs de l'action :

- s'inscrire dans une logique de perfectionnement sportif et/ou d'ouverture, selon le cahier des charges proposé par le rectorat,
- **fonction éducative :** contribuer à la formation équilibrée du jeune, à la réussite du double parcours par un suivi scolaire des élèves,
- **éducation à la santé et la citoyenneté :** promouvoir une qualité de vie intégrant la pratique régulière d'activités physiques sportives et artistiques, éducation à la santé notamment nutrition, rythme de vie,
- fonction sociale pour lutter contre les inégalités et les discriminations,
- **développement local :** convention de partenariat avec un club local, place du club dans le parcours éducatif et la vie citoyenne.

Description de l'action

Les sections sportives scolaires appartiennent à l'offre de formation proposée aux établissements par le rectorat selon un cahier des charges bien précis. Pour la création ou le renouvellement d'un agrément d'une section sportive, d'une durée de trois ans, chaque établissement doit établir et argumenter une demande au rectorat (ouverture à tous les niveaux, gratuité de la pratique, trois heures de pratique sportive réparties en deux séances, hors cycle UNSS, participation aux compétitions). L'encadrement de la pratique sportive est soit assuré par le professeur d'EPS référent, soit conventionné avec un acteur fédéral de la ou des disciplines concernées (comité départemental, club…).

Critères d'éligibilité :

- la section sportive doit être agréée par le rectorat,
- le déroulement du projet s'opère hors cycle EPS et hors action UNSS.

Pour qui ?
Tous niveaux

Collèges ?
Publics et privés

Quand ?
Année scolaire

Où ?
Dans les équipements sportifs intégrés ou à proximité de l'établissement, dans les espaces sites et itinéraires de pleine nature de proximité

Avec qui ?
Le professeur d'EPS référent et/ou le mouvement sportif local (comité départemental, club…).

Modalité de l'action

Appel à projets non soumis au plafond financier du collège.

Participation du Département

Selon trois cas de figures distincts

1 | AIDE AU DÉPLACEMENT DES SECTIONS SPORTIVES LORS DES ENTRAINEMENTS :

> Les sections sportives de pleine nature :

octroi d'une aide aux déplacements, réalisés par un prestataire, **lors des entraînements hebdomadaires sur les sites de pratique**. La prise en charge est de 80 % des factures acquittées, subvention maximale de 2 700 €/an par établissement.

> Les autres sections sportives :

octroi d'une aide aux déplacements, réalisés par un prestataire, lors des entraînements hebdomadaires sur les sites de pratique. La prise en charge est de 80 % des factures acquittées, subvention maximale de 500 €/an par établissement.

2 | AIDE À LA CRÉATION D'UNE SECTION SPORTIVE :

Aide départementale forfaitaire de 1 000 €/an par établissement , au maximum sur les trois premières années, établie en fonction des coûts effectifs supportés par l'établissement lors de sa mise en place, pour permettre à l'établissement de consolider le plan de financement en rythme de croisière par la recherche notamment de cofinancements (fédération sportive, sponsoring.)

3 | AIDE AU MAINTIEN D'UNE SECTION SPORTIVE AGRÉÉE :

En cas de remise en cause de sa pérennité, un accompagnement forfaitaire départemental forfaitaire de 1 000 €/an par établissement, au maximum sur trois années, sera octroyé au cas par cas, en fonction des difficultés financières et des coûts effectifs supportés par l'établissement, pour permettre à l'établissement de consolider le plan de financement de la section sportive.

À charge du collège

Le solde net du coût de fonctionnement de la section sportive.

Modalité de paiement

> La subvention est versée au collège. Le paiement interviendra à l'issue de l'année scolaire, sur production de l'ensemble des factures acquittées :

- du prestataire de transport,
- de l'ensemble des factures pour les autres sections sportives en création ou en difficultés (transporteurs, prestation du club, location d'équipements sportifs, achat de petits matériels sportifs dédiés…).

Si le coût du projet réalisé est inférieur à la demande initiale, le montant retenu du paiement est ajusté au prorata des justificatifs.

Modalité d'inscription

> Saisir sa demande de subvention :

https://paec.le64.fr
du 1er avril au 5 juin 2021.

en précisant la ou les disciplines.

Pour les établissements disposant d'une section sportive agréée, envoyer le bilan de l'année précédente (dans «document complémentaire» du dossier à saisir en ligne).

Le label génération 2024 :

L'enjeu est de développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif afin d'encourager la pratique physique et sportive des jeunes, voilà l'ambition de la France pour les prochains JO 2024 à travers une charte dont le label génération 2024 reconnait l'engagement des écoles et des établissements scolaires dans cette dynamique.

PLUSIEURS OBJECTIFS POUR Y PARVENIR :

> En développant des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire.

> En participant aux évènements promotionnels olympiques et paralympiques.

> En adaptant les parcours des sportifs de haut niveau.

> En ouvrant les équipements sportifs des établissements.

https://eduscol.education.fr/962/le-label-generation-2024

Contact du Département

MISSION SPORTS, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE
Estelle SALVAYRE
05 59 11 44 14
estelle.salvayre@le64.fr

Séjour ou animation et découverte du Centre départemental d'éducation au patrimoine Ospitalea

Objectifs de l'action :

- **favoriser l'éducation au patrimoine et sensibiliser les collégiens aux ressources locales :** patrimoine naturel, patrimoine culturel, bâti, archéologique, linguistique ou ethnologique,
- permettre de découvrir l'histoire d'Ospitalea, ancienne commanderie des Chevaliers-Hospitaliers, d'apprécier sa réhabilitation et de découvrir ses expositions temporaires.

Description de l'action

La mission du Centre départemental d'éducation au patrimoine Ospitalea (CDEP) est de proposer aux enseignants et à leur classe des séjours éducatifs de deux à cinq jours avec hébergement dans la commanderie et des animations éducatives à la journée ou à la demi-journée (sans hébergement).

L'édifice du XVIIe siècle a été rénové au début du XXIe siècle de manière très contemporaine en centre d'hébergement. Les chambres, les espaces de travail et de détente sont aménagés et font le lien entre ces deux époques.

Le centre dispose de 35 couchages (accompagnateurs inclus) pour accueillir les élèves en séjour avec nuitée.

L'OFFRE PÉDAGOGIQUE COMPREND DIX-HUIT MODULES PÉDAGOGIQUES ET SE DÉCLINE AU SEIN DE SIX THÉMATIQUES :

- Patrimoine et Vie des hommes,
- Patrimoine et Culture,
- Patrimoine et Histoire,
- Patrimoine et Éducation au développement durable,
- Patrimoine et Éducation à la citoyenneté,
- Patrimoine en Òc.

Pour qui ?
Tous niveaux

Collèges ?
Publics et privés

Quand ?
Toute l'année
Ouverture du lundi au vendredi

Où ?
Centre départemental d'éducation au patrimoine
Ospitalea - 64780 Irissarry

Langues régionales ?
La plupart des modules peuvent se dérouler, selon les objectifs pédagogiques des enseignants, en français, en basque, en bilingue français-basque ou en occitan (module Patrimoine en Òc, uniquement).

Participation du Département :

Pour les séjours éducatifs d'au moins trois jours/deux nuits, 80 % du coût du transport aller/retour collège-Irissarry (subvention versée après le séjour).

> Tarification préférentielle pour les collèges :

- **41 € par élève** pour un séjour de **2 jours**
- **62 €** par élève pour un séjour de **3 jours**
- **97 €** par élève pour un séjour de **4 jours**
- **119 €** par élève pour un séjour de **5 jours**

Ce tarif comprend l'hébergement, la restauration et l'ensemble des animations.

Modalité de paiement

Subvention versée au collège après transmission des factures justificatives.

À charge du collège

POUR LES SÉJOURS ÉDUCATIFS :

- l'hébergement, la restauration et les activités pédagogiques selon tarification préférentielle,
- 20 % du coût du transport aller/retour collège-Irissarry pour les séjours d'au moins trois jours/deux nuits,

La grille tarifaire en vigueur est consultable sur :
http://www.le64.fr/culturesport/ospitalea/ospitalea.html

POUR LES ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES :

- **une demi-journée : 2 euros** par élève,
- **une journée : 3,50 euros** par élève (pique-nique fourni par le CDEP pour 6 euros par participant ou fourni par le collège ou par les parents),
- le coût du transport aller/retour.

Contact du Département

CENTRE DÉPARTEMENTAL D'ÉDUCATION AU PATRIMOINE OSPITALEA (CDEP)

Anna RUIZ-DELVAL
Responsable

Emmanuel IÑARRA
Médiateur du patrimoine

Anne PAGOLA-BLAZQUEZ
Médiatrice du patrimoine

Le Bourg - 64780 IRISSARRY
Tél. : 05 59 37 97 20
Fax. : 05 59 37 97 21
ospitalea@le64.fr

Modalité de l'action

Inscription auprès du CDEP.

Modalité d'inscription

> Comment ?

Renseignements détaillés et formulaire de demande de séjour ou d'animation à télécharger et à compléter sur le site Internet :

www.le64.fr

> Ospitalea

> Quand ?

Toute l'année (en fonction du planning d'activités déjà existant au moment où la demande est formulée).

Biodiversité et développement durable

Objectifs de l'action :

- **encourager la connaissance des patrimoines naturels départementaux :** espaces, espèces (faune, flore), géologie,
- prendre conscience de l'impact de l'activité humaine sur l'environnement, développer l'esprit critique,
- permettre à l'élève d'être acteur sur son environnement (famille, établissement, commune, département),
- sensibiliser aux enjeux de la transition écologique et du développement durable en partant des enjeux locaux pour déboucher sur une problématique plus large.

Description de l'action

La dynamique du projet doit aider le jeune à découvrir son environnement proche et appréhender les enjeux de la préservation de la biodiversité. Les projets de connaissance des patrimoines naturels combinent des visites de terrain (sites naturels, équipements techniques…), des rencontres avec les acteurs de l'environnement (élus, professionnels, gestionnaires…) et du travail en salle. Ils peuvent favoriser la découverte des métiers et des activités sociales et économiques liées à l'environnement. Ils s'appuient sur le partenariat avec une structure compétente sur les thématiques choisies. La capitalisation et le partage de la connaissance (photos, films, croquis, textes…) pourront être valorisés.

Les récentes modifications législatives et réglementaires ayant conduit à ce que les Départements n'aient plus de compétences d'intervention portant sur **les déchets et l'énergie, les projets relatifs à ces thématiques ne peuvent plus être financés au titre de cette action**.

Critères d'éligibilité :

- **co-construction :** interventions de **partenaire(s)* repérés** par le Département ; transversalité disciplinaire,
- **la priorité est donnée aux projets portant sur une ou plusieurs des 64 espèces animales ou végétales à enjeu du territoire, présentées dans le programme « Les 64 fantastiques »**, et/ou intégrant des actions se déroulant dans les espaces naturels sensibles (ENS)*** du département,**
- actions de terrain, **visites de sites** départementaux adossées à du travail en salle,
- un nombre d'heures moyen de dix heures d'interventions par classe.

Pour qui ?
Tous niveaux

Collèges ?
Publics et privés

Quand ?
Durant l'année scolaire

Où ?
Organiser des visites de terrains dans le département et du travail en salle

Avec qui ?
Les associations, les structures publiques et les collectivités* repérées par le Département qui œuvrent sur les problématiques de connaissance et de préservation des espaces et des espèces emblématiques de la biodiversité des Pyrénées-Atlantiques.

Participation du Département

> Aide financière :

Jusqu'à **100 % de l'animation assurée par le(s) partenaire(s) validé(s)** (60 € l'heure d'animation, cofinancement possible).

Modalité de paiement

Le montant de la subvention (ajusté au coût du projet réalisé) est versé directement au collège. Le versement interviendra à la fin de l'année scolaire sur présentation de la **fiche bilan** du projet.

Modalité de l'action

Appel à projets soumis au plafond financier du collège.

Modalité d'inscription

> Saisir sa demande en ligne sur :

https://paec.le64.fr
avant le 5 juin 2021.

Ressources

> *Les partenaires à solliciter

Consulter la liste «Biodiversité et développement durable» sur :
www.le64.fr

> **Brochure «Les 64 fantastiques», 64 espèces animales et végétales des Pyrénées-Atlantiques à découvrir

Brochure disponible au CDI de l'établissement ou à consulter sur :
www.le64.fr

> ***Les Espaces naturels sensibles (ENS) sont des sites reconnus pour leurs qualités biologiques et paysagères. Ils sont des espaces privilégiés de balades, de formations et de recherche

Pour connaitre les ENS proche de votre établissement consulter la liste et la carte sur :
www.le64.fr

> La Feuille

Journal des éco-parlementaires des Pyrénées-Atlantiques. Les articles écrits par les jeunes témoignent de leurs recherches et actions en faveur de la biodiversité. Les éditions 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 sont à retrouver sur :

www.le64.fr

Contact du Département

PATRIMOINE NATUREL DE LA MISSION VALORISATION DU PATRIMOINE ET DU CADRE DE VIE

Patricia SAINT-AMON
05 59 11 42 72
patricia.saint-amon@le64.fr

| Vos contacts au Département

Laura DUVIGNAU - Coordinatrice

Chargée de mission Jeunesse
05 59 11 47 03
laura.duvignau@le64.fr

- Collégien citoyen

Myriam SOULA

Chargée de mission Aménagement culturel et enseignement artistique
05 59 11 44 02
myriam.soula@le64.fr

- Spectacle vivant, arts plastiques et littérature (PDEAC)
- Grandir avec la culture

Jean-Philippe GARCIA

Chargé de mission Arts visuels
05 59 11 43 88
jean-philippe.garcia@le64.fr

- Collège au cinéma

Anatole ARESTEGUI

Chargé de mission langue basque
05 59 46 51 15
anatole.arestegui@le64.fr

- Susciter la pratique de la langue basque

Nathalie ELBE

Chargée de projets mission montagne
05 59 46 51 22
nathalie.elbe@le64.fr

- Séjour des 6e en montagne

Claire BARBÉ

Chargée de mission Schéma Autonomie
05 59 11 41 58
claire.barbe@le64.fr

- Mon collège pour tous, changeons le regard sur le handicap !

Laurie FANLO

Chargée de mission Agenda 21
05 59 11 45 54
laurie.fanlo@le64.fr

- Mon collège Éco-responsable

Christine DOASSANS

Chargée de projets Environnement pédagogique et éducatif
05 59 11 42 38
christine.doassans@le64.fr

- Découverte des métiers et des formations
- Segpas à pas vers la réussite (nouveau)
- Manger Bio&Local, Labels et Terroir

Fabienne JOB

Chargée de projets Environnement pédagogique et éducatif
05 59 11 42 80
fabienne.job@le64.fr

- Que je sois fille ou garçon…
- Prix BD des collégiens 64 « Lire et aimer lire »
- Collégien-chercheur
- Voyages scolaires éducatifs et échanges internationaux
- Citoyenneté numérique
- Découverte des institutions et des lieux de mémoire

Colette LAPLÉCHÈRE

Chargée de mission Aménagement culturel et action linguistique - Iniciativa DUS
05 59 11 45 13
colette.laplechere@le64.fr

- Susciter la pratique de la langue occitane

Estelle SALVAYRE

Responsable de mission Sports, Jeunesse et Vie
05 59 11 44 14
estelle.salvayre@le64.fr

- Séjour de découverte des activités de neige
- Éducation et sport de pleine nature
- Sport et sensibilisation aux risques en milieu naturel
- Sections sportives agréées par le rectorat

Anna RUIZ-DELVAL, Emmanuel IÑARRA et Anne PAGOLA-BLAZQUEZ

Médiateurs du patrimoine
05 59 37 97 20
ospitalea@le64.fr

- Séjour ou animation et découverte du Centre d'éducation au patrimoine Ospitalea

Patricia SAINT-AMON

Chargée de mission Éducation et sensibilisation à l'environnement
05 59 11 42 72
patricia.saint-amon@le64.fr

- Escape Game « Mond'Défi pour Demain, c'est maintenant ! »
- Biodiversité et développement durable

| Archives départementales

archives@le64.fr

| PAU

Carine FREYSSINET

05 59 84 97 60

| BAYONNE

Tere GARCIA-LARRACHE

05 59 03 93 93

- Découverte des Archives (patrimoine, mémoire et histoire)

Maddalen LURO

Animatrice Jeunesse
05 59 11 44 01
maddalen.luro@le64.fr

- 1 métier par mois, 1 métier pour moi

Sabine ETCHEVERRY-DEIROLLES

Chargée de mission Urbanisme et aménagement
05 59 46 51 65
sabine.etcheverry@le64.fr

- À vélo, c'est la classe !

Françoise ROSSI

Responsable de la mission Prévention
05 59 11 45 08
francoise.rossi@le64.fr

- Et si on en parlait

|Programme

D'ACTIONS ÉDUCATIVES POUR LES COLLÉGIENS

2021 | 2022

|Programme
D'ACTIONS
ÉDUCATIVES
POUR LES
COLLÉGIENS
2021 | 2022

LE DÉPARTEMENT
DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
64, avenue Jean Biray
64 058 Pau cedex 9

www.le64.fr

PYRENEES ATLANTIQUES
LE DEPARTEMENT

PLUS DE PROJETS,
PLUS ENGAGÉS

JEUNESSE